

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

118^e année

30 août
1986
No 35

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

118^e année
30 août 1986
No 35

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection
des renseignements personnels, Loi sur l'
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'
Avis divers
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Code de procédure civile
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Compagnies minières, Loi sur les
Curatelle publique, Loi sur la
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Inspecteur général des institutions financières
Ministères, Avis concernant les
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un
Régime des eaux, Loi sur le
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les
Ventes par shérif

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

118^e année
30 août 1986
No 35

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection
des renseignements personnels, Loi sur l'
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'
Avis divers
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Code de procédure civile
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Compagnies minières, Loi sur les
Curatelle publique, Loi sur la
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Inspecteur général des institutions financières
Ministères, Avis concernant les
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un
Régime des eaux, Loi sur le
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les
Ventes par shérif

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Division de la *Gazette officielle*
1279, boul. Charest ouest
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 643-9918

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

VILLE DE DRUMMONDVILLE (*Délégation*) 4323

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

VILLE DE LÉVIS (*Prolongation du délai pour l'élaboration d'un plan d'urbanisme*) 4323

AVIS DIVERS

ALLIANCE COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE (*Projet de loi privé*) 4323
 ARMENIAN GOSPEL BROTHERHOOD INC. (*L.P.*) 4326
 ASOCIACION IGLESIA JESUCRISTO FUENTE DE AMOR (*L.P.*) (*Erratum*) 4397
 ASSOCIATION DES ÉGLISES DE JÉSUS-CHRIST SOURCE D'AMOUR (*L.P.*) (*Erratum*) 4397
 COMMISSION SCOLAIRE ABITIBI (*Rachat d'obligations*) 4323
 COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE TARDIVEL (*Rachat d'obligations*) 4324
 CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (*Rachat d'obligations*) 4324
 CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (*Rachat d'obligations*) 4325
 CORPORATION DU DIXIÈME GOUROU SUPRÊME SINGH DE MONTRÉAL (*L.P.*) 4326
 ÉGLISE BAPTISTE DU CARREFOUR CHRÉTIEN (*L.P.S.*) 4326
 FRATERNITÉ ARMÉNIENNE DE L'ÉVANGILE INC. (*L.P.*) 4326
 LE VICAIRE RÉGIONAL POUR LE CANADA DE LA PRÉLATURE DE LA SAINTE-CROIX ET OPUS DEI (*Projet de loi privé*) 4327
 MONIALES RÉDEMPTRISTINES D'AMOS (*L.P.*) 4327
 OEUVRES DE MÈRE MARIE-DOMINIQUE MAZZARELLO (*L.P.*) 4327
 SHRI GURU DASMESH SINGH SABHA MONTRÉAL (*L.P.*) 4326
 SUCCESSION ERNEST BROUSSEAU (*Bénéfice d'inventaire*) 4327
 SUCCESSION ROGER POULIN (*Bénéfice d'inventaire*) 4328

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAUDIÈRE (*Fusion*) 4328
 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VAL DAVID (*Modification de territoire*) 4328
 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE WINDSOR (*Changement de nom*) 4328
 CAISSE POPULAIRE KÉNOGAMI (*Changement de nom*) 4329

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

Alanna Rhona Caron 4329
 François Tri Laquoc 4329
 Hugo Adrien Hassan Jaland 4329

John Chi-Chong Law 4329
 Joseph Conrad Adolphe Johnny Robichaud 4329
 Joseph Donat Michel Cartier 4329
 Joseph Jacques Arirhon Cree 4330
 Marie Aimée Irène Cléroux 4330
 Marie Denise Laurene Delanoë 4330
 Marie Diane Dhavanti Beaudoin 4330
 Marie Jeanne Thanh Trang Laquoc 4330
 Marie Marthe Louise Irène Berthe Dallaire 4330
 Michel Dat Tran 4330
 Sharyn Wendy Gore 4330
 Stephen James Marcel Rose 4331

DEMANDES

Adrien Napoléon Rafter 4331
 Alexandre Bove 4331
 Annette Bérubé 4331
 Antoinette Lauzon 4331
 Antonio Nesta 4331
 Daniel Robidoux 4331
 Danielle Abou-Jaoudé 4331
 Elphegina Allaire Bernier 4332
 Frédéric Bove 4332
 Govani Djeldum Nikolaï 4332
 Jacinthe Turpin 4332
 Jaoudat Abou-Jaoudé 4331
 Jeanne Anne Judge 4332
 Jeanne-Irène Nadeau 4332
 Johanne Lemieux 4332
 Joseph Abou-Jaoudé 4331
 Joseph Herménigilde Audet 4333
 Lorne Mitchell Mendelson-Gold 4333
 Madeleine Pitt 4333
 Reine-Aimée Sarrazin-Gauthier 4333
 Richard Tremblay 4333
 Steven Terry Mendelson 4333
 Suzette Perreault 4333
 Tai Thong Lam 4333

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

DIANE BLAIS MC GINNIS c. NORMAND MC GINNIS (*Ordonnance*) 4334

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 4335
 CITÉ LIT D'EAU LTÉE (*Erratum*) 4397
 MARINIÈRE 1534, LE MOUSSE INC. (*Erratum*) 4397
 WATERBED CITY LTD. (*Erratum*) 4397
 DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 4351
 DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 4352
 DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 4353
 IMMEUBLES J.R. INC. (*Erratum*) 4397
 NORMAND TRAHAN INC. (*Erratum*) 4397
 RÉTROVISION INC. (*Erratum*) 4397

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ 4357

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 4358
 GALA INTERNATIONAL DE LA PAIX, QUÉBEC 1986 INC. (*Erratum*) 4398

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 4360

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE
(Article 21) 4362

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)
CLUB DES MOTOCYCLISTES DE SENTIER DE LA
RÉGION DE QUÉBEC (C.M.S.R.Q.) (Erratum) 4398

CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL —
ÉTABLISSEMENT OU (Article 32) 4363

DISSOLUTION — DEMANDES DE

2171-4324 QUÉBEC INC. 4364
2313-6112 QUÉBEC INC 4364
2435-3039 QUÉBEC INC. 4364
AU BAS PRIX LTÉE 4364
BANK OF MONTRÉAL REALTY FINANCE LTD. 4364
BASE DE VOL LIBRE UNIVERSELLE INC. 4364
BERSICO INC. 4364
CARILLON INC. 4365
CÉCOFORT LTÉE 4365
CENTRE COMMERCIAL BOURGEOIS INC. 4365
G.K.S. INVESTMENTS LTD. 4365
GESBEL INC. 4365
IMMEUBLES J. HOULE INC. 4365
INSTITUT NATIONAL D'HYPNOTISME INC. 4365
LE REFUGE DU DOMAINE ST-ADOLPHE INC. 4365
LES ARMURERIES CÔTE-NORD 4366
LES ASSURANCES LACHANCE INC. 4366
LES ENTREPRISES LECLAIR ET PILON INC. 4366
LES ENTREPRISES PAULENA LIMITÉE 4364
MANIC SOCCER BAS-RICHELIEU VOYAGE
GUADELOUPE 4366
MARCHÉ DUVAL INC. 4366
MASSEY LTÉE 4366
NATIONAL INSTITUTE OF HYPNOTISM INC. 4365
NEW YORK MOTEL INC. 4366
POURVOIRIE MOISIE-OUPAPETEC INC. 4366
RÉMUNÉRATION PLUS INC. 4367
ROYAL ÉTIQUETTE AUTO-COLLANTE INC. 4367
SALAISSON DU BOULEVARD INC. 4367
SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT IMMOBILIER BANQUE
DE MONTRÉAL LTÉE 4367
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT RETINCO INC. 4367
TÉLÉVISION LÉONARD INC. 4367
WEIGAR CORP 4367

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES 4368

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES 4368

COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES

AVIS DIVERS

CORPORATION MINIÈRE BRUNEAU (L.R.P.) (L.P.S.) 4369

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

Henri Germain 4369
Jacques Poirier 4369
Michel Jacques 4370
Paul André Goulet 4370
Réjeanne Gingras 4370
Rodolphe Lavoie 4370

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE (Article 1879 du Code civil)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE BEAUSITE ENR. 4371
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER #2 4371

DISSOLUTION

GOLDEN GROUP EXPLORATIONS AND COMPANY
LIMITED 4371
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION
GROUPE D'OR 4371

FORMATION

BRESEA PARTNERSHIP AND COMPANY LIMITED 4371
MVP (QUÉBEC) EXPLORATION AND COMPANY
LIMITED PARTNERSHIP 4372
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BRESEA 4371
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION MVP
(QUÉBEC) 4372
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE EXPLORATION CAMCHIB
1986 4371
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE JAM 1986 4372

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

COMPAGNIES DE FIDÉICOMMIS — LOI SUR LES

COMPAGNIE TRUST CORONET (Enregistrement) 4372
CORONET TRUST COMPANY (Enregistrement) 4372

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE
BERNIÈRES/SAINT-RÉDEMPTEUR (Constitution d'une
régie intermunicipale) 4372

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

CÉGEP DE BAIE-COMEAU (L.P.S.) 4373

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN

DONOHUE MALBAIE INC. 4373

RÉGIME DES EAUX — LOI SUR LE

VILLE DE LA POCATIÈRE (*Demande du dépôt, des plans et devis*) 4373

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — AVIS DE

MOTO-NEIGE KÉBEC INC. (*Publication révoquée*) 4398

DISSOLUTIONS

MOTO-NEIGE KÉBEC INC. (*Publication révoquée*) 4398

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES ALBERT-SAMSON (*L.P.S.*) 4374

VENTES PAR SHÉRIF

BEDFORD

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. LES FERMES MAICRAFT 1978 INC. *ET AL.* 4374

HULL

291360 ONTARIO LTD. c. DIMOFF 4377

JOLIETTE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. COURCY *ET AL.* 4378

BANQUE ROYALE DU CANADA c. AUGER 4378

BANQUE ROYALE DU CANADA c. LEPAGE 4379

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE RAWDON c. PAGÉ 4381

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-VINCENT FERRIER c. CHABOT *ET AL.* 4381

QUINCAILLERIE MAURICE CHAMPAGNE & FILS INC. c. GOURD 4382

REVENU NATIONAL c. LAFOREST *ET AL.* 4383

TRANSPORT HAMEL INC. c. FERROFAB LTÉE 4384

LABELLE

MUNICIPALITÉ DE L'ANNONCIATION c. SARRAZIN 4384

MONTRÉAL

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. LA SOCIÉTÉ ALFI INC. 4386

CRÉDIT BAIL SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (CANADA) INC. c. ENTREPRISE P.L.V. INC. *ET AL.* 4387

ENTREPRISES ST-LUC INC. c. DUMOUCHEL *ET AL.* 4388

GMIR c. FOWLER 4388

QUÉBEC

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE c. BIASOTTO ET HARDY INC. *ET AL.* 4389

FRENETTE ET FRÈRES LTÉE c. SANHADDAD 4389

RICHELIEU

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES c. A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC. 4390

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES c. A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC. 4390

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES c. A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC. 4390

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES c. A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC. 4391

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES c. A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC. 4391

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES c. A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC. 4391

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES c. A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC. 4392

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES c. A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC. 4392

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES c. A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC. 4392

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES c. A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC. 4393

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES c. A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC. 4393

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES c. A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC. 4393

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES c. A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC. 4394

ROUYN-NORANDA

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MASSE 4394

SAINT-HYACINTHE

CAISSE POPULAIRE DE SAINT-HYACINTHE c. BANVILLE 4394

THIBAUT & FRÈRES (1980) LTÉE c. DROLET *ET AL.* 4395

TERREBONNE

AUTOMOBILES STE-AGATHE INC. c. ESTERSON 4395

MUNICIPALITÉ DE HARRINGTON c. MAC RAE 4396

AVIS JURIDIQUES

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Ville de Drummondville

Je, Serge Ménard, maire, étant la plus haute autorité au sein de la ville de Drummondville, dont l'adresse est 413, Lindsay, Drummondville, QC, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: Me Jacques Dionne, greffier, 413, rue Lindsay, Drummondville, QC, tél.: 1-819-478-4111; responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

Drummondville, le 3 juillet 1986

47471

Le maire,
SERGE MÉNARD

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Ville de Lévis

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 31 octobre 1986, à la municipalité de la ville de Lévis, afin de lui permettre d'adopter, pour la partie de son territoire connue sous le nom de « Secteur Centre-Ville », des règlements d'urbanisme conformes au programme particulier d'urbanisme.

Québec, le 21 août 1986

206

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURDEAU

Avis divers

Alliance Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie

Avis est, par les présentes, donné que Alliance Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie, compagnie mutuelle

d'assurance-vie dûment constituée par le chapitre 69 des Statuts du Canada, 1917, tel qu'amendé par les Statuts du Canada, 1924, chapitre 101, 1929, chapitre 91, 1945, chapitre 44 et 1956-57, chapitre 41, fera une demande au Parlement du Canada, lors de la présente session ou lors d'une des deux sessions suivant immédiatement la présente session, pour l'adoption d'une loi privée amendant sa loi constitutive en vue de l'autoriser à continuer son existence en une compagnie d'assurance constituée en vertu des lois de la province de Québec aux fins de fusionner avec L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie, compagnie d'assurance dûment constituée en vertu des lois de la province de Québec et faisant des opérations d'assurance sur la vie dans cette province.

Montréal, le 15 août 1986

Le procureurs de la pétitionnaire,
DESJARDINS, DUCHARME,
DESJARDINS & BOURQUE

Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest
local 2400, Montréal, QC
H3B 4L8

47406-34-4

Commission scolaire Abitibi Rachat d'obligations

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la commission scolaire Abitibi rachètera le 1^{er} octobre 1986 un montant de 101 000 \$ à même les obligations échéant le 1^{er} octobre 1986 de l'émission originale de 1 300 000 \$ émise par la commission scolaire régionale Lalonde datée du 1^{er} octobre 1967 et portant un taux d'intérêt de 7 % l'an, payable semi-annuellement le 1^{er} octobre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénomination de 1 000 \$ portant les numéros:

M-0953, M-0955, M-0965, M-0969, M-0972, M-0978, M-0979, M-0985, M-0991, M-0994, M-0995, M-0996, M-0997, M-0999, M-1001, M-1003, M-1004, M-1006, M-1009, M-1012, M-1014, M-1022, M-1024, M-1026, M-1027, M-1033, M-1038, M-1043, M-1047, M-1049, M-1050, M-1051, M-1052, M-1053, M-1055, M-1056, M-1058, M-1060, M-1064, M-1065, M-1072, M-1074, M-1078, M-1080, M-1082, M-1084, M-1086, M-1091, M-1093, M-1094, M-1095, M-1098, M-1100, M-1105, M-1106, M-1107, M-1115, M-1121, M-1122, M-1132,

M-1133, M-1139, M-1143, M-1144, M-1146, M-1148, M-1152, M-1157, M-1159, M-1161, M-1164, M-1167, M-1169, M-1171, M-1172, M-1174, M-1180, M-1182, M-1186, M-1188, M-1190, M-1191, M-1192, M-1196, M-1197, M-1198, M-1202, M-1204, M-1208, M-1212, M-1229, M-1231, M-1234, M-1235, M-1238, M-1242, M-1243, M-1244, M-1246, M-1247, M-1249.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} octobre 1986 et devront être présentées pour remboursement.

La Sarre, le 15 août 1986

Le directeur général,
CONRAD AUBIN

500, rue Principale
La Sarre, QC, J9Z 2A2
Tél.: 333-5411

47472

Commission scolaire régionale Tardivel

Rachat d'obligations

Avis est, par la présente, donné que la Commission scolaire régionale Tardivel rachètera, le 1^{er} octobre 1986, 90 000,00 \$ d'obligations choisies par tirage au sort, à même les 291 000,00 \$ d'obligations datées du 1^{er} octobre 1968 échéant le 1^{er} octobre 1988 de l'émission d'obligations au montant total de 1 140 000,00 \$ et ce, conformément aux dispositions mentionnées dans le libellé des obligations.

Les obligations dont les numéros suivent sont rappelées pour paiement, sur présentation:

M 702, M 713, M 718, M 725, M 732, M 738, M 748, M 754, M 755, M 756, M 760, M 764, M 770, M 775, M 779, M 780, M 784, M 787, M 789, M 809, M 812, M 815, M 817, M 821, M 825, M 829, M 830, M 832, M 834, M 835, M 840, M 842, M 845, M 848, M 849, M 854, M 859, M 860, M 866, M 868, M 883, M 891, M 892, M 893, M 900, M 904, M 910, M 917, M 922, M 928, M 930, M 938, M 939, M 949, M 956, M 963, M 967, M 969, M 971, M 974, M 978, M 980, M 982, M 983, M 986, M 990, M 996, M 1001, M 1005, M 1009, M 1013, M 1014, M 1015, M 1018, M 1020, M 1025, M 1027, M 1028, M 1031, M 1032, M 1036, M 1040, M 1042, M 1044, M 1046, M 1050, M 1055, M 1058, M 1059, M 1066.

Les obligations portant les numéros ci-haut énumérés cesseront de porter intérêt, à compter du 1^{er} octobre 1986, et devront être présentées avec les coupons qui y sont attachés, à toute succursale de la Banque de

Nouvelle-Écosse dans la province de Québec et à son bureau principal à Toronto, Ontario, au choix du porteur.

Donnacona, le 14 août 1986

Le secrétaire général,
JEAN-YVES CHEVALIER

Bureau administratif
310, rue de l'Église
Donnacona (Portneuf), QC
G0A 1T0
Tél.: (418) 285-2600

47444

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Rachat d'obligations

Obligations à fonds d'amortissement, 11 %, échéant le 1^{er} octobre 1994

Avis est, par les présentes, donné aux détenteurs des obligations mentionnées ci-dessus que le Conseil scolaire de l'île de Montréal se propose de racheter et rachètera, le 1^{er} octobre 1986, pour les fins du fonds d'amortissement et tel que prévu au texte des obligations, les obligations suivantes ou partie de ces obligations tel qu'indiqué ci-dessous, à 100 % de leur montant en principal racheté, plus l'intérêt couru à la date du rachat:

Numéros des obligations rachetables le 1^{er} octobre 1986 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun de ces numéros (portant toutes les préfixes US4R):

2050 5 000 \$, 2051 4 000 \$, 2265 25 000 \$, 2266 25 000 \$, 2267 25 000 \$, 2268 25 000 \$, 2269 25 000 \$, 2271 25 000 \$, 2272 25 000 \$, 2273 25 000 \$, 2274 25 000 \$, 2275 25 000 \$, 2276 17 000 \$, 2415 1 000 \$, 2425 1 000 \$, 2488 1 000 \$, 3070 1 000 \$, 3203 2 000 \$, 3251 659 000 \$, 3415 100 000 \$, 3416 71 000 \$, 3546 100 000 \$, 3547 100 000 \$, 3548 60 000 \$, 3837 90 000 \$, 3949 1 000 \$, 3988 1 000 \$, 4191 1 000 \$, 4216 9 000 \$, 4247 9 000 \$, 4326 46 000 \$, 4457 14 000 \$, 4472 45 000 \$, 4510 155 000 \$, 4524 100 000 \$, 4578 92 000 \$, 4641 1 000 \$, 4786 2 000 \$, 4906 10 000 \$, 5141 100 000 \$, 5142 66 000 \$, 5239 14 000 \$, 5240 23 000 \$, 5251 1 000 \$, 5256 2 000 \$, 5290 23 000 \$, 5291 39 000 \$, 5320 484 000 \$, 5347 100 000 \$, 5358 5 000 \$, 5371 3 000 \$, 5372 1 000 \$, 5373 1 000 \$, 5374 1 000 \$, 5375 25 000 \$, 5395 13 000 \$, 5412 5 000 \$, 5414 88 000 \$, 5454 1 000 \$.

Copie de cet avis de rachat a été envoyé par la poste aux détenteurs d'obligations qui sont rachetées en totalité ou en partie seulement.

Les obligations ou partie de ces obligations devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables le 1^{er} octobre 1986 et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, auront cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de la Bank of Montréal Trust Company, Borough of Manhattan, cité et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus. L'intérêt dû le 1^{er} octobre 1986 sera payé de la manière habituelle.

Pour leur transfert, les obligations devront être accompagnées de procuration dûment signée en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement seront émises sans frais. Les obligations seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions contraires.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations ou partie des obligations identifiées dans cet avis comme rachetées cessera de courir le et après le 1^{er} octobre 1986.

Montréal, le 13 août 1986

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Le directeur des services financiers,
47454 ROGER JOANNETTE, C.A.

Conseil scolaire de l'île de Montréal Rachat d'obligations

Obligations à fonds d'amortissement, 10,25 %, échéant le 3 octobre 1997

Avis public est, par les présentes, donné aux détenteurs des obligations mentionnées ci-dessus que le Conseil scolaire de l'île de Montréal se propose de racheter et rachètera, le 3 octobre 1986, pour les fins du fonds d'amortissement et tel que prévu au texte des obligations, les obligations suivantes ou partie de ces obligations tel qu'indiqué ci-dessous, à 100 % de leur montant en principal racheté, plus l'intérêt couru à la date du rachat.

Numéros des obligations à coupons de 1 000 \$, rachetées en totalité:

C20-M-227, C20-M-246, C20-M-299, C20-M-318,
C20-M-337, C20-M-356, C20-M-375, C20-M-394,
C20-M-550, C20-M-569, C20-M-667, C20-M-706,
C20-M-725, C20-M-876, C20-M-895, C20-M-914,
C20-M-933, C20-M-952, C20-M-971, C20-M-990,

C20-M-1034, C20-M-1064, C20-M-1089, C20-M-1219, C20-M-1253, C20-M-1272, C20-M-1281.

Numéros des obligations à coupons de 5 000 \$, rachetées jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros:

C20-V-002 1 000 \$, C20-V-006 1 000 \$, C20-V-021 1 000 \$, C20-V-034 1 000 \$, C20-V-038 1 000 \$, C20-V-045 1 000 \$, C20-V-050 1 000 \$, C20-V-074 1 000 \$, C20-V-098 1 000 \$, C20-V-102 1 000 \$, C20-V-106 1 000 \$, C20-V-110 1 000 \$, C20-V-114 1 000 \$, C20-V-118 1 000 \$, C20-V-122 1 000 \$, C20-V-129 1 000 \$, C20-V-133 1 000 \$, C20-V-137 1 000 \$, C20-V-141 1 000 \$, C20-V-145 1 000 \$, C20-V-149 1 000 \$, C20-V-153 1 000 \$, C20-V-172 1 000 \$, C20-V-177 1 000 \$, C20-V-181 1 000 \$, C20-V-185 1 000 \$, C20-V-189 1 000 \$, C20-V-193 1 000 \$, C20-V-197 1 000 \$, C20-V-203 2 000 \$, C20-V-207 1 000 \$, C20-V-216 2 000 \$, C20-V-220 2 000 \$, C20-V-224 2 000 \$, C20-V-228 1 000 \$, C20-V-236 1 000 \$, C20-V-240 1 000 \$, C20-V-245 1 000 \$, C20-V-249 1 000 \$, C20-V-273 1 000 \$, C20-V-277 1 000 \$.

Numéros des obligations à coupons de 25 000 \$, rachetées en partie pour un montant en principal de 5 000 \$ chacune:

C20-A-001, C20-A-004, C20-A-005, C20-A-008, C20-A-009, C20-A-012, C20-A-016, C20-A-028, C20-A-036, C20-A-041, C20-A-048, C20-A-072, C20-A-077, C20-A-082, C20-A-086, C20-A-095, C20-A-106, C20-A-110, C20-A-122, C20-A-126, C20-A-132, C20-A-136, C20-A-140, C20-A-145, C20-A-166, C20-A-174, C20-A-180, C20-A-195, C20-A-200, C20-A-207, C20-A-211, C20-A-220, C20-A-235, C20-A-251, C20-A-374, C20-A-378, C20-A-382, C20-A-386, C20-A-392, C20-A-396, C20-A-400, C20-A-411, C20-A-424, C20-A-449, C20-A-453, C20-A-462, C20-A-466, C20-A-472, C20-A-476, C20-A-480, C20-A-483, C20-A-484, C20-A-507.

Numéros des obligations entièrement nominatives, rachetées jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros:

C20-N-006 25 000 \$, C20-N-007 25 000 \$, C20-N-008 30 000 \$, C20-N-009 25 000 \$, C20-N-010 25 000 \$, C20-N-011 30 000 \$, C20-N-012 5 000 \$, C20-N-017 5 000 \$, C20-N-019 20 000 \$, C20-N-021 1 000 \$, C20-N-023 5 000 \$, C20-N-025 5 000 \$, C20-N-028 1 000 \$, C20-N-034 5 000 \$, C20-N-037 1 000 \$, C20-N-039 1 000 \$, C20-N-052 1 000 \$, C20-N-065 1 000 \$, C20-N-066 30 000 \$, C20-N-068 5 000 \$, C20-N-069 5 000 \$, C20-N-072 30 000 \$, C20-N-073 25 000 \$, C20-N-074 5 000 \$, C20-N-075 5 000 \$, C20-N-076 5 000 \$, C20-N-077 5 000 \$,

C20-N-079 5 000 \$, C20-N-082 25 000 \$, C20-N-083 35 000 \$, C20-N-084 30 000 \$, C20-N-085 5 000 \$, C20-N-086 5 000 \$, C20-N-087 5 000 \$, C20-N-088 5 000 \$, C20-N-090 5 000 \$, C20-N-092 1 000 \$, C20-N-093 5 000 \$, C20-N-102 5 000 \$, C20-N-104 15 000 \$, C20-N-106 10 000 \$, C20-N-107 2 000 \$, C20-N-109 1 000 \$, C20-N-110 5 000 \$, C20-N-111 5 000 \$.

Copie de cet avis de rachat a été envoyée par la poste aux détenteurs d'obligations entièrement nominatives ou d'obligations à coupons immatriculées quant au principal seulement qui son rachetées en totalité ou en partie seulement.

Les obligations ou partie de ces obligations devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables le 3 octobre 1986 et seront payées en monnaie légale du Canada à toute succursale au Canada de la Banque Nationale du Canada, La Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et la Banque de Montréal, au choix du détenteur, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus accompagnées s'il y a lieu, de tous les coupons d'intérêt échéant après le 3 octobre 1986. L'intérêt dû le 3 octobre 1986 sera payé de la manière habituelle.

Pour leur transfert, les obligations immatriculées devront être accompagnées de procuration dûment signée en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement seront émises sans frais. Les obligations seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions contraires.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations ou partie des obligations identifiées dans cet avis comme rachetées cessera de courir le et après le 3 octobre 1986.

Montréal, le 4 août 1986

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Le directeur des service financiers,
ROGER JOANNETTE, C.A.

47455

**Corporation du Dixième Gourou Suprême Singh de Montréal
Shri Guru Dasmesh Singh Sabha Montréal**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1986 08 05, constituant en corpo-

ration les requérants suivants: messieurs Harjinder Singh Sohi, opérateur de pelle, 1562, Hébert, LaSalle; Ranjit Singh Mann, soudeur, 1291, Thierry, LaSalle; Ajaib Singh Sandhu, homme d'affaires, 1349, Charbonneau, LaSalle; Gurdev Singh Cheema, homme d'affaires, 8044, Browning, LaSalle; Hardev Singh Gill, homme d'affaires, 918, Jetté, LaSalle; Nirbhaye Singh Bhuller, homme d'affaires, 1311, Daigneault, LaSalle, et Darshan Singh Aujla, homme d'affaires, 1334, Daigneault, LaSalle, sous la dénomination sociale « Corporation du Dixième Gourou Suprême Singh de Montréal — Shri Guru Dasmesh Singh Sabha Montréal ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à LaSalle, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2415-1086

204

Église Baptiste du Carrefour chrétien

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71), et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1986 08 05, à la corporation « Église missionnaire Baptiste Landmark du bon Berger » changeant sa dénomination sociale en celle de « Église Baptiste du Carrefour chrétien ».

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2168-2224

204

**Fraternité arménienne de l'Évangile Inc.
Armenian Gospel Brotherhood Inc.**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 5 août 1986, constituant en corporation les requérants suivants: MM. Nigoghos Marandjian, retraité, 4630, rue Bouchette, Montréal, Garo Santourian, ébéniste, 4294, rue Mario, Pierrefonds, Nartouhi Koulazarian, opérateur de machines, 7022, rue Wiseman, Montréal, sous la dénomination sociale « Fraternité arménienne de l'Évangile Inc.—Armenian Gospel Brotherhood Inc. ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 4630, rue Bouchette, Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2417-0011

204

Le Vicaire régional pour le Canada de la Prélature de la Sainte-Croix et Opus Dei

La présente avise que le Parlement du Canada recevra, au cours de sa session actuelle ou à l'une des deux sessions suivantes, demande d'adoption d'une loi d'intérêt privé accordant au Vicaire régional pour le Canada de la Prélature de la Sainte-Croix et Opus Dei, et à ses successeurs dans cette fonction, le statut de société unipersonnelle.

Montréal, le 28 juillet 1986

Le procureur du requérant,
ANTHONY N. SCHRATZ

3614, avenue du Musée
Montréal, QC
H3G 2C9

47260-32-4

Les Moniales Rédemptoristes d'Amos

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1986 08 05, constituant en corporation les requérants suivants: Mme Gabrielle Larocque, religieuse, 881, 1^{re} Rue Est, Amos; Mme Jeannette Larocque, religieuse, 881, 1^{re} Rue Est, Amos, et Mme Sato Shukuko, religieuse, 881, 1^{re} Rue Est, Amos, sous la dénomination sociale « Les Moniales Rédemptoristes d'Amos ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 881, 1^{re} Rue Est, Amos, district judiciaire d'Abitibi.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2333-3206

204

Les Oeuvres de Mère Marie-Dominique Mazzarello

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1986 08 05, constituant en corporation les requérants suivants: soeur Réjeanne Asselin, religieuse, 8505, rue Sainte-Claire, Montréal; soeur Pierrette Carpentier, religieuse, 8505, rue Sainte-Claire, Montréal, et soeur Suzanne Motte, religieuse, 9299, Pierre-de-Coubertin, Montréal, sous la dénomination sociale « Les Oeuvres de Mère Marie-Dominique Mazzarello ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2417-5804

204

Succession Ernest Brousseau

Avis est, par les présentes, donné que Claudette Simoneau, ménagère, demeurant au 33, place Quatre-Saisons, Saint-Basile-le-Grand, et Marcel Brousseau, représentant, demeurant au 5640, rue Alain, Brossard, en leur qualité respective de tutrice et subrogé-tuteur des enfants mineurs, Mélanie Brousseau et Sébastien Brousseau, aux termes d'un jugement de la Cour supérieure du district de Montréal, le dix-sept juin mil neuf cent quatre-vingt-six (17 juin 1986), dossier numéro 14-001899-863, lesdits enfants mineurs étant les seuls légataires universels résiduels de leur grand-père, feu Ernest Brousseau, aux termes d'un testament reçu devant André Lampron, notaire à Drummond, le vingt avril mil neuf cent quatre-vingt-trois (20 avril 1983), ledit défunt en son vivant rentier, demeurant au 1052, rue Allard, L'Avenir, comté de Drummond, est décédé le douze avril mil neuf cent quatre-vingt-six (12 avril 1986).

Lesdits Claudette Simoneau et Marcel Brousseau ont accepté la succession dudit défunt, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte d'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, reçu devant Hélène Perron, notaire, le vingt-neuf juillet mil neuf cent quatre-vingt-six (29 juillet 1986) et enregistré à Drummond, le trente et un juillet mil neuf cent quatre-vingt-six (31 juillet 1986), sous le numéro 298081.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Hélène Perron, notaire 1600, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe, QC, J2S 2Z8, et peut être consulté à son bureau.

Après deux (2) mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Saint-Hyacinthe, le 13 août 1986

47445

Le procureur,
HÉLÈNE PERRON, notaire

Succession Roger Poulin

Avis est donné qu'aux termes d'un acte exécuté, le 8 août 1986, devant Huguette Viger, notaire exerçant en les ville et district de Québec, 771, rue Saint-Joseph Est, local 302, et enregistré à Québec le même jour sous le numéro 1198997, madame Madeleine Lacroix Poulin, 2206, place MacKay, appartement 17, Sainte-Foy, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de monsieur Roger Poulin, en son vivant domicilié au 2077, rue Chapdelaine, appartement 8, Sainte-Foy, lequel est décédé à Québec, le 23 avril 1986.

Québec, le 13 août 1986

47453

Le procureur,
HUGUETTE VIGER, notaire

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

La Caisse d'Établissement de la Chaudière

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit « La Caisse d'Établissement de la Chaudière » et « La caisse d'établissement de Québec » datée du 17 juillet 1986, demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est « LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAUDIÈRE ».

Le siège social de cette caisse est situé à Saint-Georges-Ouest dans la circonscription électorale de Beauce-Sud.

Le territoire dans lequel la caisse pourra recruter ses membres sera les circonscriptions électorales suivantes:

Beauce-Sud, Beauce-Nord, Bellechasse, Lévis, La Peltrie, Louis-Hébert, Chauveau, Vanier, Jean-Talon, Taschereau, Charlesbourg, Limoilou, Montmorency, Portneuf, Lotbinière excluant (Les Becquets, village, Saint-Pierre-les-Becquets, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Sainte-Marie-de-Blandford, Manseau, Saint-Joseph-de-Blandford, Lemieux, Saint-Louis-de-Blandford), Frontenac excluant (Vianney-Sud, Ireland-Sud, Saint-Joseph-de-Coleraine, Saint-Praxède, Disraeli, Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown, Saint-Julien), Mégantic-Compton incluant seulement les municipalités de (Lampton-Sud, Saint-Sébastien, Lac-Drolet, Audet, Saint-Romain, Sainte-Cécile-de-Whitton, Nantes, Lac-Mégantic, Marston, Frontenac, Piopolis, Notre-Dame-des-Bois, Saint-Augustin-de-Woburn), Charlevoix, Arthabaska (Plessisville, village et paroisse), Montmagny-L'Islet incluant seulement (Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-François-de-Sales-de-la-Rivière-du-Sud, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Saint-Juste-de-Bretenières).

Cette caisse sera affiliée à la Fédération des caisses d'établissement du Québec.

Québec, le 21 août 1986

204

Le ministre des Finances,
GÉRARD D. LEVESQUE

La Caisse Populaire Desjardins De Val David

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté, le 26 août 1985, modifiant le territoire de « La Caisse Populaire Desjardins De Val David » qui était les limites de la paroisse en celui de village de Val-David et de la municipalité de Val-Morin.

Québec, le 30 juillet 1986

47490

Le ministre des Finances,
GÉRARD D. LEVESQUE

La caisse populaire Desjardins de Windsor

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté, le 23 février 1986, par « La Caisse Populaire de St-Philippe de Windsor » changeant son nom en celui de « La caisse populaire Desjardins de Windsor ».

Québec, le 30 juillet 1986

47491

Le ministre des Finances,
GÉRARD D. LEVESQUE

Caisse populaire Kénogami

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté, le 28 avril 1986, par « LA CAISSE POPULAIRE DE KÉNOGAMI » changeant son nom en celui de « CAISSE POPULAIRE KÉNOGAMI ».

Québec, le 30 juillet 1986

47492

Le ministre des Finances,
GÉRARD D. LEVESQUE

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Alanna Rhona Caron

Par le certificat numéro 86-484 du 31 juillet 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Alanna Rhona Hunter, né (e) le 21 avril 1965, en celui de Alanna Rhona Caron.

Sainte-Foy, le 8 août 1986

205

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

François Tri Laquoc

Par le certificat numéro 86-478 du 31 juillet 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Tri La Quoc, né (e) le 22 novembre 1964, en celui de François Tri Laquoc.

Sainte-Foy, le 8 août 1986

205

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Hugo Adrien Hassan Jaland

Par le certificat numéro 86-477 du 31 juillet 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Hassan Ali Djahanbin, né (e) le 15 septembre 1925, en celui de Hugo Adrien Hassan Jaland.

Sainte-Foy, le 8 août 1986

205

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

John Chi-Chong Law

Par le certificat numéro 86-474 du 31 juillet 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Chi-Chong Lo, né (e) le 7 février 1931, en celui de John Chi-Chong Law.

Sainte-Foy, le 8 août 1986

205

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Conrad Adolphe Johnny Robichaud

Par le certificat numéro 86-481 du 31 juillet 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Conrad Adolphe Robichaud, né (e) le 2 mai 1939, en celui de Joseph Conrad Adolphe Johnny Robichaud.

Sainte-Foy, le 8 août 1986

205

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Donat Michel Cartier

Par le certificat numéro 86-485 du 31 juillet 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Donat Michel Sanscartier, né (e) le 16 juillet 1954, en celui de Joseph Donat Michel Cartier.

Sainte-Foy, le 8 août 1986

205

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Jacques Arirhon Cree

Par le certificat numéro 86-473 du 31 juillet 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jacques Arirhon Bernier, né (e) le 11 avril 1965, en celui de Joseph Jacques Arirhon Cree.

Sainte-Foy, le 5 août 1986

205 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Aimée Irène Cléroux

Par le certificat numéro 86-472 du 3 juillet 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Reine Aimée Cléroux, né (e) le 29 juin 1926, en celui de Marie Aimée Irène Cléroux.

Sainte-Foy, le 31 juillet 1986

205 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Denise Laureenne Delanoë

Par le certificat numéro 86-475 du 31 juillet 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Denise Lorraine Gagnon, né (e) le 27 octobre 1954, en celui de Marie Denise Laureenne Delanoë.

Sainte-Foy, le 8 août 1986

205 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Diane Dhavanti Beaudoin

Par le certificat numéro 86-476 du 31 juillet 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Diane Beaudoin, né (e) le 11 août 1953, en celui de Marie Diane Dhavanti Beaudoin.

Sainte-Foy, le 8 août 1986

205 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Jeanne Thanh Trang Laquoc

Par le certificat numéro 86-479 du 31 juillet 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Thanh Trang La Quoc, né (e) le 20 novembre 1963, en celui de Marie Jeanne Thanh Trang Laquoc.

Sainte-Foy, le 8 août 1986

205 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Marthe Louise Irène Berthe Dallaire

Par le certificat numéro 86-482 du 31 juillet 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marthe Louise Irène Dallaire, né (e) le 25 janvier 1943, en celui de Marie Marthe Louise Irène Berthe Dallaire.

Sainte-Foy, le 8 août 1986

205 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Michel Dat Tran

Par le certificat numéro 86-471 du 3 juillet 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Lat-A-Tran, né (e) le 26 août 1959, en celui de Michel Dat Tran.

Sainte-Foy, le 31 juillet 1986

205 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Sharyn Wendy Gore

Par le certificat numéro 86-480 du 31 juillet 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Sharon Wendy Goresky, né (e) le 29 mars 1958, en celui de Sharyn Wendy Gore.

Sainte-Foy, le 8 août 1986

205 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Stephen James Marcel Rose

Par le certificat numéro 86-483 du 31 juillet 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Stephen James Marcel Roy, né (e) le 20 mars 1961, en celui de Stephen James Marcel Rose.

Sainte-Foy, le 8 août 1986

205 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Demandes**Adrien Napoléon Rafter**

Prenez avis que Adrien Napoléon Rafter, domicilié au 55, rue Bouchette, Huntingdon, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Adrien Napoléon Cameron.

Ce changement affectera aussi les fils du requérant Adrian Rafter et Brian Rafter en ceux de Adrian Cameron et Brian Cameron

Salaberry-de-Valleyfield, le 13 mai 1986

47478-35-2 *Le procureur du requérant,*
MICHEL BRISEBOIS, *avocat*

Alexandre Bove

Prenez avis que Alexandre Bove, domicilié au 3, carré Westmount, appartement 1511, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alexandre Papachristidis-Bove.

Montréal, le 4 août 1986

47399-34-2 *Les procureurs du requérant,*
STIKEMAN, ELLIOTT

Annette Bérubé

Prenez avis que Annette Bérubé, domiciliée au 2989, Mgr-Gauthier, appartement 12, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Annie Bérubé.

Saint-Benoît, le 7 août 1986

47373-34-2 *Le procureur de la requérante,*
DANIELLE LAFLEUR, *notaire*

Antoinette Lauzon

Prenez avis que Antoinette Lauzon, domiciliée au 246, rue Brière, Saint-Jérôme, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jeannette Lauzon.

Saint-Jérôme, le 27 juin 1986

47374-34-2 *Les procureurs de la requérante,*
DUFOUR, TRÉPANIÉ, RICHER,
GAGNON, POUPART & GAUTHIER

Antonio Nesta

Prenez avis que Antonio Nesta, domicilié au 4470, rue Sainte-Catherine Ouest, appartement 608, Westmount, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anthony Nesta.

Westmount, le 6 août 1986

47362-34-2 *Le requérant,*
ANTONIO NESTA

Daniel Robidoux

Prenez avis que Daniel Robidoux, domicilié au 4398, Chateaubriand, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean Rolland Daniel Robi.

Montréal, le 3 juillet 1986

47378-34-2 *Les procureurs du requérant,*
POIRIER, CARRIÈRE & PINARD

Joseph Abou-Jaoudé, Jaoudat Abou-Jaoudé et Danielle Abou-Jaoudé

Prenez avis que Joseph Abou-Jaoudé, Jaoudat Abou-Jaoudé et Danielle Abou-Jaoudé, tous domiciliés au 2543, rue Rouen, Montréal, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en ceux de Joseph Jody, Clint Jody et Danielle Jody.

La demande de Joseph Abou-Jaouadé vise également le changement de nom de son épouse Aida Abou-Jaouadé en celui de Aida Jody et de son fils mineur Jad Abou-Jaouadé en celui de Jad Jody, tous deux résidant également au 2543, rue Rouen, Montréal.

Montréal, le 4 juillet 1986

Les procureurs des requérants,
47359-34-2 ROBERT, DANSEREAU, BARRÉ ET ASSOCIÉS

Elphegina Allaire Bernier

Prenez avis que Elphegina Allaire Bernier, domiciliée au 5120, 18^e Avenue, Rosemont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ginette Allaire Bernier.

Montréal, le 20 juillet 1986

Le procureur de la requérante,
47448-35-2 NICOLE LÉPINE

Frédéric Bove

Prenez avis que Frédéric Bove, domicilié au 3, carré Westmount, appartement 1511, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Frédéric Papachristidis-Bove.

Montréal, le 4 août 1986

Les procureurs du requérant,
47400-34-2 STIKEMAN, ELLIOTT

Govani Djeldum Nikolaï

Prenez avis que Govani Djeldum Nikolaï, domicilié au 4130, rue Frémont, Chomedey, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Nikolaï.

Montréal, le 10 juillet 1986

Le procureur du requérant,
47376-34-2 PIERRE GAGNÉ, avocat

Jacinthe Turpin

Prenez avis que Jacinthe Turpin, domiciliée au 12384, Parent, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacinthe Tissot.

Montréal, le 18 août 1986

47488-35-2

La requérante,
JACINTHE TURPIN

Jeanne Anne Judge

Prenez avis que Jeanne Anne Judge, domiciliée au 5635, de Lorimier, appartement 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Giget Louise Jeanne Anne Judge.

Montréal, le 4 juillet 1986

Les procureurs de la requérante,
47379-34-2 POIRIER, CARRIÈRE & PINARD

Jeanne-Irène Nadeau

Prenez avis que Jeanne-Irène Nadeau, domiciliée au 7049, rue Louis-Dupire, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jeannine Nadeau.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 18 août 1986

47489-35-2

La requérante,
JEANNE-IRÈNE NADEAU

Johanne Lemieux

Prenez avis que Johanne Lemieux, domiciliée au 13, Lamartine Ouest, Saint-Eugène, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Johanne Dubé-Lemieux.

Saint-Eugène, le 7 août 1986

47375-34-2

La requérante,
JOHANNE LEMIEUX

Joseph Herménigilde Audet

Prenez avis que Joseph Herménigilde Audet, domicilié au 120, rue Doucet, La Malbaie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Gilles Audet.

Baie-Saint-Paul, le 15 juillet 1986

47389-34-2

Le procureur du requérant,
PIERRE TREMBLAY, *avocat*

Lorne Mitchell Mendelson-Gold

Prenez avis que Lorne Mitchell Mendelson-Gold, domicilié au 169, chemin Harland, Hampstead, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lorne Mitchell Gold.

Montréal, le 30 juillet 1986

47360-34-2

Les procureurs du requérant,
RAPPAPORT, WHELAN, BESSNER, FELDMAN
& ROSS

Madeleine Pitt

Prenez avis que Madeleine Pitt, domiciliée au 892, rang de l'Église, Marieville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Madeleine Viens.

Marieville, le 23 juillet 1986

47377-34-2

Le procureur de la requérante,
MARIE DAIGNEAULT, *notaire*

Reine-Aimée Sarrazin-Gauthier

Prenez avis que Reine-Aimée Sarrazin-Gauthier, domiciliée au 50, avenue Elmwood, Senneville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Renée Sarrazin-Gauthier.

Montréal, le 16 juillet 1986

47449-35-2

La requérante,
REINE-AIMÉE SARRAZIN-GAUTHIER

Richard Tremblay

Prenez avis que Richard Tremblay, domicilié au 4306, des Érables, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Richard Blaimert.

Montréal, le 15 août 1986

47479-35-2

Le requérant,
RICHARD TREMBLAY

Steven Terry Mendelson

Prenez avis que Steven Terry Mendelson, domicilié au 169, chemin Harland, Hampstead, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Steven Terry Gold.

Montréal, le 30 juillet 1986

47361-34-2

Les procureurs du requérant,
RAPPAPORT, WHELAN, BESSNER, FELDMAN
& ROSS

Suzette Perreault

Prenez avis que Suzette Perreault, domiciliée au 3340, rue Côte-d'Azur, Trois-Rivières-Ouest, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Suzie Perreault.

Trois-Rivières, le 14 août 1986

47480-35-2

Les procureurs de la requérante,
LEGRIS, MICHAUD & LACOURSÈRE,
avocats

Tai Thong Lam

Prenez avis que Tai Thong Lam, domicilié au 1975, rue Flemming, Mont-Royal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Tony Tai Thong Lam.

Mont-Royal, le 22 juillet 1986

47450-35-2

Le requérant,
TAI THONG LAM

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-04-000527-869

DIANE BLAIS MC GINNIS, demanderesse-requérante, contre NORMAND MC GINNIS, d'adresse inconnue, défendeur-intimé.

Ordonnance

La Cour ordonne à l'intimé, Normand Mc Ginnis de comparaître dans un délai de quarante (40) jours à compter de la date de la publication de la présente ordonnance à la *Gazette officielle du Québec*.

Prenez avis qu'une déclaration en déchéance de l'autorité parentale a été déposée à votre intention au greffe civil du district de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, salle 1.24, Québec, QC.

Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Québec, le 13 août 1986

Le protonotaire adjoint,
J. CLAUDE BLOUIN

47473

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les**Délivrance d'un certificat de constitution**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2417-9673 2417-9673 QUÉBEC INC.	1986 06 26	Montréal
2418-7064 2418-7064 QUÉBEC INC.	1986 07 25	Saint-François
2418-7072 2418-7072 QUÉBEC INC.	1986 07 29	Québec
2418-7106 2418-7106 QUÉBEC INC.	1986 07 29	Québec
2418-7122 2418-7122 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Montréal
2418-8153 2418-8153 QUÉBEC INC.	1986 07 25	Québec
2418-8252 2418-8252 QUÉBEC INC.	1986 07 28	Terrebonne
2418-8260 2418-8260 QUÉBEC INC.	1986 07 28	Saint-Hyacinthe
2418-8278 2418-8278 QUÉBEC INC.	1986 07 28	Roberval
2418-8286 2418-8286 QUÉBEC INC.	1986 07 28	Roberval
2418-8310 2418-8310 QUÉBEC INC.	1986 07 28	Frontenac
2418-8351 2418-8351 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Québec
2418-8369 2418-8369 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Chicoutimi
2418-8450 2418-8450 QUÉBEC INC.	1986 07 28	Montréal
2418-8468 2418-8468 QUÉBEC INC.	1986 07 28	Montréal
2418-8476 2418-8476 QUÉBEC INC.	1986 07 25	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2418-8484 2418-8484 QUÉBEC INC.	1986 07 25	Abitibi
2418-8492 2418-8492 QUÉBEC INC.	1986 07 25	Abitibi
2418-8500 2418-8500 QUÉBEC INC.	1986 07 25	Abitibi
2418-8518 2418-8518 QUÉBEC INC.	1986 07 25	Abitibi
2418-8526 2418-8526 QUÉBEC INC.	1986 07 25	Abitibi
2418-8591 2418-8591 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Drummond
2418-8609 2418-8609 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Drummond
2418-8617 2418-8617 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Bedford
2418-9045 2418-9045 QUÉBEC INC.	1986 07 29	Roberval
2418-9128 2418-9128 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Charlevoix
2418-9144 2418-9144 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Montréal
2418-9151 2418-9151 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Québec
2418-9235 2418-9235 QUÉBEC INC.	1986 07 31	Québec
2418-9318 2418-9318 QUÉBEC INC.	1986 07 31	Chicoutimi
2418-9326 2418-9326 QUÉBEC INC.	1986 07 31	Trois-Rivières
2418-9334 2418-9334 QUÉBEC INC.	1986 07 31	Trois-Rivières
2418-9342 2418-9342 QUÉBEC INC.	1986 07 31	Trois-Rivières
2418-9359 2418-9359 QUÉBEC INC.	1986 07 31	Trois-Rivières
2439-0221 2439-0221 QUÉBEC INC.	1986 07 25	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-0239 2439-0239 QUÉBEC INC.	1986 07 25	Terrebonne
2439-0296 2439-0296 QUÉBEC INC.	1986 07 25	Montréal
2439-0304 2439-0304 QUÉBEC INC.	1986 07 25	Montréal
2439-0312 2439-0312 QUÉBEC INC.	1986 07 25	Longueuil
2439-0346 2439-0346 QUÉBEC INC.	1986 07 28	Longueuil
2439-0403 2439-0403 QUÉBEC INC.	1986 07 28	Montréal
2439-0478 2439-0478 QUÉBEC INC.	1986 07 28	Laval
2439-0486 2439-0486 QUÉBEC INC.	1986 07 28	Montréal
2439-0494 2439-0494 QUÉBEC INC.	1986 07 28	Montréal
2439-0510 2439-0510 QUÉBEC INC.	1986 07 28	Montréal
2439-0601 2439-0601 QUÉBEC INC.	1986 07 29	Montréal
2439-0643 2439-0643 QUÉBEC INC.	1986 07 29	Montréal
2439-0684 2439-0684 QUÉBEC INC.	1986 07 29	Québec
2439-0692 2439-0692 QUÉBEC INC.	1986 07 29	Montréal
2439-0700 2439-0700 QUÉBEC INC.	1986 07 29	Montréal
2439-0718 2439-0718 QUÉBEC INC.	1986 07 29	Montréal
2439-0726 2439-0726 QUÉBEC INC.	1986 08 01	Montréal
2439-0767 2439-0767 QUÉBEC INC.	1986 07 29	Iberville
2439-0866 2439-0866 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-0916 2439-0916 QUÉBEC INC.	1986 07 29	Montréal
2439-0940 2439-0940 QUÉBEC INC.	1986 07 29	Longueuil
2439-0957 2439-0957 QUÉBEC INC.	1986 07 29	Montréal
2439-0973 2439-0973 QUÉBEC INC.	1986 07 29	Saint-Maurice
2439-0981 2439-0981 QUÉBEC INC.	1986 07 29	Longueuil
2439-0999 2439-0999 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Montréal
2439-1021 2439-1021 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Terrebonne
2439-1054 2439-1054 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Montréal
2439-1062 2439-1062 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Montréal
2439-1120 2439-1120 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Terrebonne
2439-1138 2439-1138 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Beauharnois
2439-1146 2439-1146 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Montréal
2439-1187 2439-1187 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Bedford
2439-1211 2439-1211 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Laval
2439-1278 2439-1278 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Montréal
2439-1286 2439-1286 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Montréal
2439-1294 2439-1294 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Québec
2439-1302 2439-1302 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Trois-Rivières
2439-1328 2439-1328 QUÉBEC INC.	1986 07 31	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-1336 2439-1336 QUÉBEC INC.	1986 07 31	Montréal
2439-1393 2439-1393 QUÉBEC INC.	1986 07 31	Longueuil
2439-1401 2439-1401 QUÉBEC INC.	1986 07 30	Québec
2439-1427 2439-1427 QUÉBEC INC.	1986 07 31	Laval
2439-1435 2439-1435 QUÉBEC INC.	1986 07 31	Terrebonne
2439-1476 2439-1476 QUÉBEC INC.	1986 07 31	Montréal
2439-1484 2439-1484 QUÉBEC INC.	1986 07 31	Longueuil
2439-1492 2439-1492 QUÉBEC INC.	1986 07 31	Montréal
2439-1500 2439-1500 QUÉBEC INC.	1986 07 31	Montréal
2439-1633 2439-1633 QUÉBEC INC.	1986 07 31	Trois-Rivières
2439-1658 2439-1658 QUÉBEC INC.	1986 07 31	Montréal
2439-1716 2439-1716 QUÉBEC INC.	1986 08 01	Montréal
2439-1096 ADÈLE LA MÉNAGÈRE INC.	1986 07 30	Laval
2439-0460 LES AGENCES RÉAL DEMERS INC.	1986 07 28	Montréal
2439-0676 LES ALARMES BETA INC.	1986 07 29	Montréal
2439-0551 ALBERT VIAU (1986) LTÉE	1986 07 28	Laval
2439-0452 LES ALIMENTS VI-NA INC.	1986 07 28	Longueuil
2418-0291 AMÉNAGEMENT J.A.L. INC.	1986 06 27	Baie-Comeau
2417-9889 ANTI-FRICTION T.R. INC.	1986 06 26	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2417-9970 AQUAGÉNIE INC.	1986 06 30	Roberval
2439-0924 AQUA CONCEPT INC.	1986 07 29	Iberville
2439-1724 ARESCORP INC.	1986 08 01	Montréal
2439-0254 ASSURANCES PIERRE POULIN INC.	1986 07 25	Montréal
2439-0064 ATELIER BIÈRE ET VIN INC.	1986 07 25	Longueuil
2439-0544 AUBAINES ALIMENTAIRES MAPLE (FERNAND GIRARD) INC.	1986 07 28	Beauharnois
2418-8542 AUDIO V.R.L. INC.	1986 07 25	Arthabaska
2418-9375 AUTO VALEUR INC.	1986 07 31	Saint-Hyacinthe
2438-9801 A.E. CONSULTANTS INC.	1986 07 24	Montréal
2439-0742 A B R DELORME INC.	1986 07 28	Montréal
2418-9037 BÉLIVEAU ET COMEAU AUTOMOBILES (1986) INC.	1986 07 28	Saint-François
2439-1468 BERTHIER DESIGN 2000 INC.	1986 07 31	Joliette
2439-1443 BIJOUTERIE ALIZE INC.	1986 07 31	Montréal
2439-0338 BIJOUTERIE ESCOMPTE CLAUDE LARENTE INC.	1986 07 25	Montréal
2418-9201 BONBONS QUESSY INC.	1986 07 30	Drummond
2439-1450 BRIEN, TAVARES INC.	1986 07 31	Joliette
2439-0734 BRUNO L'ÉCUYER INC.	1986 07 29	Beauharnois
2418-8559 LES CAFÉTÉRIAS MÉTROBEC INC.	1986 07 29	Québec
2418-8179 CAPRI 308 INC.	1986 07 25	Arthabaska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2418-9227 LES CÈDRES DE LA VALLÉE INC.	1986 07 30	Gaspé
2418-9029 CENTRE VISUEL JACQUES CYR INC.	1986 07 29	Trois-Rivières
2439-0635 CHARCUTERIE PÉCHÉ MIGNON INC.	1986 07 29	Terrebonne
2418-6793 CHAUSSURES SIMON GILBERT INC.	1986 07 28	Beauce
2418-5985 CLÉMENT BOURDEAU TRANSPORT INC.	1986 07 25	Beauharnois
2418-8302 CLÉMENT POTVIN INC.	1986 07 28	Roberval
2418-7155 CLINIQUE DE PHYSIOTHÉRAPIE ANDRÉ GIRARD INC.	1986 07 30	Chicoutimi
2439-1195 LA CLINIQUE D'ACUPUNCTURE DE LA RIVE SUD INC.	1986 07 30	Longueuil
2418-6777 CLUB AUTOMOBILE PRIVILÉGIÉ DE L'OUTAOUAIS INC.	1986 07 28	Hull
2439-1377 COIFFURE SNIPS (1986) INC.	1986 07 31	Laval
2439-1229 COMPAGNIE BEAVER IMPER INC. <i>BEAVER IMPEX COMPANY INC.</i>	1986 07 30	Montréal
2439-1047 CONSTRUCTIONS DENYS GARANT INC.	1986 07 30	Québec
2439-0429 CONSTRUCTION C. & J. DUGAS INC.	1986 07 28	Longueuil
2439-1872 CONSTRUCTION EVCO INC.	1986 08 01	Beauharnois
2439-1260 CONSTRUCTION PIERRE MÉNARD INC.	1986 07 30	Joliette
2418-6769 CONSTRUCTION REFUGE INC.	1986 07 28	Montréal
2439-1237 CORPORATION PEXO INC. <i>PEXO CORP. INC.</i>	1986 07 31	Trois-Rivières
2439-0775 CORPORATION YODA	1986 07 29	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-0825 CRÉATIONS LOCKHART INC.	1986 07 29	Montréal
2418-8575 CYMONT INC.	1986 07 29	Québec
2439-1625 DALICHEL INC.	1986 07 31	Montréal
2439-1641 DEASEA PRECISION INC.	1986 08 01	Beauharnois
2439-0817 DEMERS & DUCKETT ASSOC. INC.	1986 07 29	Terrebonne
2418-6785 DENISE BASTIEN, COURTIER EN ALIMENTATION INC.	1986 07 28	Iberville
2439-0098 LES DÉVELOPPEMENTS SOLIBOURG INC. <i>SOLIBOURG DEVELOPMENTS INC.</i>	1986 07 25	Terrebonne
2439-1526 DIAMANTS LAFLEUR INC.	1986 07 31	Longueuil
2439-1799 LES DISTRIBUTIONS GASTON & ROLLANDE INC.	1986 08 01	Saint-Hyacinthe
2439-0536 DISTRIBUTION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES D.M.I. INC.	1986 07 28	Iberville
2418-8567 LES ÉDITIONS CIEL D'AZUR INC.	1986 07 29	Québec
2439-0593 LES ÉDITIONS FIGALIA LTÉE <i>FIGALIA PUBLICATIONS LTD.</i>	1986 07 28	Montréal
2418-8393 ÉLEVAGES DU HAUT-RICHELIEU INC.	1986 07 30	Bedford
2439-1310 L'ÉMÉROSE INC.	1986 07 30	Longueuil
2439-0361 LES ENTREPRENEURS & COMMERCANTS SALAM INC. <i>SALAM CONTRACTORS & TRADERS INC.</i>	1986 07 28	Montréal
2439-1013 LES ENTREPRISES AGRICOLES MAURICE COTÉ INC.	1986 07 30	Bedford
2439-0833 LES ENTREPRISES AGRICOLES ROBERT MASSE INC.	1986 07 29	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-0379 LES ENTREPRISES CLAUDE ROUSSEAU INC.	1986 07 28	Montréal
2418-9052 LES ENTREPRISES CORRIVEAU ET GOSSELIN INC.	1986 07 29	Saint-Hyacinthe
2418-7130 ENTREPRISES DENIS FALARDEAU INC.	1986 07 30	Québec
2418-8633 LES ENTREPRISES DE GESTION 2086 INC.	1986 07 30	Terrebonne
2418-8666 ENTREPRISES FORESTIÈRES R.C.M. INC.	1986 07 31	Saint-François
2439-0627 ENTREPRISES FRANÇOIS BRETON INC.	1986 07 29	Montréal
2439-0387 LES ENTREPRISES GEORGES GUIMOND LTÉE	1986 07 28	Montréal
2418-6728 LES ENTREPRISES GILLES E. GÉLINAS INC.	1986 07 28	Chicoutimi
2418-9300 ENTREPRISES HECTOR LEBREUX INC.	1986 07 30	Gaspé
2439-0411 LES ENTREPRISES JEAN RIENDEAU INC.	1986 07 28	Montréal
2439-1575 LES ENTREPRISES NOBELL INC. <i>NOBELL ENTERPRISES INC.</i>	1986 07 31	Montréal
2418-5951 ENTREPRISES NORMAND JOBIN INC.	1986 08 01	Roberval
2438-9900 LES ENTREPRISES PAGMAO INC.	1986 07 24	Joliette
2418-8625 LES ENTREPRISES RÉAL CHENIER INC.	1986 07 30	Bedford
2439-0908 LES ENTREPRISES REGDAN INC.	1986 07 29	Beauharnois
2439-1161 LES ENTREPRISES ROBERT DUROCHER INC.	1986 07 30	Joliette
2439-0437 LES ENTREPRISES ROULI-BAC INC.	1986 07 28	Montréal
2439-0106 ENTREPRISES R.L. MERCIER INC.	1986 07 25	Laval
2439-0171 LES ENTREPRISES R. PÉTRIN INC.	1986 07 25	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2418-9102 LES ENTREPRISES R. & L. DUCHESNEAU INC.	1986 07 30	Bonaventure
2418-8435 LES ENTREPRISES TEMAR INC.	1986 07 25	Montréal
2439-0189 ENTREPRISE J.C.N. VIENS INC.	1986 07 25	Bedford
2439-0213 EXCELL LAVE-AUTO INC.	1986 07 25	Richelieu
2439-1583 FABRICATION MUNSINGWEAR LTÉE MUNSINGWEAR MANUFACTURING LTD.	1986 07 31	Montréal
2418-8336 FERDINAND BÉLANGER INC.	1986 07 29	Montmagny
2418-8385 FERME BEAUFLAVIE INC.	1986 07 30	Rimouski
2418-9292 FERME ÉCOLOGIQUE POUSSE-VERT INC.	1986 07 30	Terrebonne
2439-1591 FERME ÉLISE & MICHEL PHANEUF INC.	1986 08 01	Saint-Hyacinthe
2418-0416 FERME ÉRIC SÉPUL INC.	1986 06 30	Iberville
2439-1070 FERME GYGINICA INC.	1986 07 30	Labelle
2418-9003 FERME L. GAGNÉ INC.	1986 07 28	Saint-François
2439-1559 FERME MAJONICK INC.	1986 07 31	Joliette
2439-0130 FERME MARLIE INC.	1986 07 25	Saint-Hyacinthe
2439-1252 FERME R.D. POIRIER INC.	1986 07 30	Joliette
2439-1112 FER ORNEMENTAL ROLAND ST-PIERRE INC.	1986 07 30	Trois-Rivières
2418-8229 FILIA TRAUT, MASSY, LTÉE	1986 07 25	Terrebonne
2418-8294 LES FONDATIONS KAMIL INC.	1986 07 28	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-1245 FORMATION ROUTIÈRE PROFESSIONNELLE G.S. INC.	1986 07 30	Longueuil
2418-9086 FRADETTE SPORTS INC.	1986 07 29	Québec
2438-9942 GAGNÉ, GARCEAU, LEBLANC INC.	1986 07 24	Montréal
2439-0072 GAGNON ET GERVAIS CONSTRUCTION INC.	1986 07 25	Joliette
2418-8195 GARDERIE LE LUPIN INC.	1986 07 25	Saint-François
2439-0858 GESTION 488 INC.	1986 07 29	Longueuil
2439-1674 GESTION ANNE OUELLET INC.	1986 07 31	Montréal
2418-7163 GESTION ANTRA INC.	1986 07 30	Québec
2438-9983 GESTION BCBH INC.	1986 07 24	Montréal
2418-8641 GESTION CARON BÉLANGER INC.	1986 07 30	Kamouraska
2418-8419 GESTION DÉCORS C.D. INC.	1986 07 31	Québec
2439-0528 GESTION DE PERSONNEL RIVE-SUD INC.	1986 07 28	Longueuil
2418-6744 GESTION D M A INC.	1986 07 28	Québec
2418-8146 GESTION GRANITE VOYER INC.	1986 07 25	Québec
2439-1153 GESTION LIBCOM LTÉE	1986 07 31	Montréal
2439-1666 GESTION MARCEL CHARBONNEAU INC.	1986 07 31	Longueuil
2439-1690 GESTION MARIE-GENTIANE INC.	1986 07 31	Montréal
2439-1740 GESTION VALCOR INC.	1986 08 01	Longueuil
2439-1534 GESTION YVES RENAUD INC.	1986 07 31	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-0148 LES GIRATOIRES DU QUÉBEC INC. <i>QUÉBEC GYRATORIES INC.</i>	1986 07 25	Montréal
2418-9169 GROUPE B.F.T. INC.	1986 07 30	Québec
2439-1088 LE GROUPE D'ASSURANCE LOCAS INC.	1986 07 30	Montréal
2418-8161 LE GROUPE NAPSP COMMUNICATIONS INC.	1986 07 25	Québec
2418-7189 LE GUIDE COMMERCIAL DE MON QUARTIER INC.	1986 07 31	Québec
2418-7171 LES HABITATIONS F.G. INC.	1986 07 31	Québec
2439-0320 LES HABITATIONS LE PRESTIGE INC.	1986 07 25	Montréal
2418-9177 IMA-PRO LTÉE	1986 07 30	Québec
2418-0481 LES IMMEUBLES P.E.L. INC.	1986 06 30	Baie-Comeau
2418-8534 IMPRIMEUR PAUL OLIVIER INC.	1986 07 28	Québec
2439-0619 LES INDUSTRIES BEAUMAR INC.	1986 07 29	Frontenac
2439-1039 INSTITUT DE COIFFURE ANTILLAIS LTÉE	1986 07 30	Montréal
2418-7148 LES INVESTISSEMENTS CHRISTIAN S. GAUTHIER INC.	1986 07 30	Roberval
2439-1880 INVESTISSEMENT J. DUPRAS INC.	1986 08 01	Montréal
2439-0841 INVESTISSEMENT PROMESA INC. <i>PROMESA INVEST INC.</i>	1986 07 29	Longueuil
2439-0262 ITALIQUEUR INC.	1986 07 25	Montréal
2439-1765 JACK JAMES & ASSOCIÉS INC.	1986 08 01	Montréal
2418-5969 JACQUES TREMBLAY ÉLECTRIQUE INC.	1986 07 25	Charlevoix

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2418-5977 JER-B-SYL INC.	1986 07 25	Saint-Hyacinthe
2439-0783 KIN YUN NGUONLY & ASSOCIÉS, CONSEILLERS EN ADMINISTRATION INC.	1986 07 28	Montréal
2439-1104 LAMT INC.	1986 07 30	Richelieu
2417-9806 LÉGER & LEPAGE INC.	1986 06 25	Montréal
2439-1682 LENIDEV INC.	1986 07 31	Longueuil
2418-9078 LIMOCAR LAURENTIDES INC.	1986 07 29	Saint-François
2439-0809 LIVRAISON JEAN ET JIM INC.	1986 07 29	Laval
2418-9284 LOCATION A.G.P. INC.	1986 07 30	Hull
2439-0759 LOCATION LE CAROUSSEL (1986) INC.	1986 07 28	Longueuil
2418-9367 LOGISTYLE INC.	1986 07 31	Rimouski
2439-0585 LE LOGIS FOU INC.	1986 07 28	Beauharnois
2418-9110 L.J.B.R. MÉTAL INC.	1986 07 29	Saint-François
2418-8211 MARCHÉ JEAN-GUY NORMANDIN INC.	1986 07 25	Trois-Rivières
2439-0197 MICHEL DE BELLEFEUILLE EXCAVATION INC.	1986 07 25	Beauharnois
2439-0791 MIDI MODE INC.	1986 07 29	Drummond
2439-1369 LES MONTRES PERRIER INC.	1986 07 31	Longueuil
2439-0395 NIRO & DI PALMA INC.	1986 07 25	Montréal
2439-0205 NOJA FINANCEMENT INC.	1986 07 25	Saint-François
2439-1757 PARAIDE INC.	1986 08 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2418-8203 PÉTROLES BONNEVILLE INC.	1986 07 25	Beauce
2418-9094 LES PIÈCES D'AUTOS M.R. INC.	1986 07 29	Joliette
2439-0932 PLACEMENTS DEBRUMAR INC.	1986 07 29	Terrebonne
2439-1351 LES PLACEMENTS DE-BO-CA LTÉE	1986 07 31	Terrebonne
2439-1385 PLACEMENTS YVON SARRAZIN INC.	1986 08 01	Terrebonne
2439-1617 LES PLOMBERIES VIDA LTÉE <i>VIDA PLUMBING LTD.</i>	1986 07 31	Montréal
2418-9011 PLOMBERIE LUC RIBERDY INC.	1986 07 29	Joliette
2439-0882 LES PRODUITS FORESTIERS AFA (LONGUEUIL) LTÉE <i>AFA FOREST PRODUCTS (LONGUEUIL) LTD.</i>	1986 07 29	Longueuil
2439-0353 LES PRODUITS TRIM NATUREL (QUÉBEC) LTÉE <i>NATURAL TRIM PRODUCTS (QUÉBEC) LTD.</i>	1986 07 28	Montréal
2418-7098 PRO DES INC.	1986 07 29	Abitibi
2439-1542 PUBLIMPACT LTÉE	1986 07 30	Montréal
2418-6751 QUÉBEC WAYNE INC.	1986 07 29	Québec
2439-1203 QUINCAILLERIE ST-HUBERT INC.	1986 07 31	Montréal
2418-7114 RAPIDO ÉQUIPEMENT INC.	1986 07 30	Québec
2439-0122 RAYMOND THERRIEN ÉLECTRIQUE INC.	1986 07 25	Beauharnois
2418-8344 RÉJEAN HAMEL ÉLECTRIQUE (1986) INC.	1986 07 29	Québec
2418-5993 RELAIS BOYER (1986) INC. <i>BOYER LODGE (1986) INC.</i>	1986 07 25	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2418-6736 LES RÉSIDENCES CARMEN INC.	1986 07 28	Beauharnois
2439-0668 RESTAURANT CHEZ POLO (NOUVELLE) INC.	1986 07 29	Bonaventure
2418-7080 RESTAURANT LA BOURGOGNE (1986) INC.	1986 07 25	Gaspé
2439-0965 RESTAURANT LA MANCHA (1986) INC.	1986 07 29	Montréal
2439-0155 RESTAURANT PIZZATELI INC.	1986 07 25	Laval
2439-0569 RONALD JOLICOEUR INC.	1986 07 28	Longueuil
2439-1609 ROULOTTES VIGNEAULT INC.	1986 07 31	Iberville
2439-1179 R.M.W. TRAITEUR INC.	1986 07 30	Terrebonne
2418-8658 SALON DE QUILLES CLERMONT INC.	1986 07 30	Charlevoix
2439-1518 SAMSON FRUITS ET LÉGUMES INC.	1986 07 31	Trois-Rivières
2418-8401 LA SCIERIE HERRINELSY INC.	1986 07 30	Frontenac
2439-0874 LES SÉCHOIRS 640 INC.	1986 07 29	Laval
2438-9959 LES SERVICES D'ESCOMPTE MEILLEURE VALEUR INC.	1986 07 24	Montréal
2418-9219 SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'INVESTISSEMENT AUGER & GIRARD INC.	1986 07 30	Québec
2439-0650 SOCIÉTÉ DE PLANIFICATION ET D'ANALYSE FINANCIÈRE ET D'INVESTISSEMENT SPAFI INC.	1986 07 29	Montréal
2418-9185 LA SOCIÉTÉ DE TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE DE L'ESTRIE (ESTRIETEC) INC.	1986 07 30	Saint-François
2439-1005 SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES NOAM INC.	1986 07 30	Montréal
2439-0023 SOUDURES MICHEL ST-JACQUES INC.	1986 07 25	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2438-9744 STATION DE SERVICE FM INC.	1986 07 24	Montréal
2439-1567 STATION JACQUES PAQUETTE INC.	1986 07 31	Bedford
2418-8187 STELLA PAQUETTE INC.	1986 07 25	Montréal
2418-8443 SUCRERIE MICHAUD INC.	1986 07 28	Montmagny
2418-8245 SUPER BAR LAITIER INC.	1986 07 28	Drummond
2439-0288 LES SYSTÈMES INTELWARE LTÉE <i>INTELWARE SYSTEMS LTD.</i>	1986 07 25	Longueuil
2439-0502 TERRY MASON INC.	1986 07 28	Terrebonne
2439-0031 THERMO-POMPE DU NORD INC.	1986 07 25	Terrebonne
2439-0080 TOKYU CAPITAL INC.	1986 07 25	Montréal
2439-1419 TRANSITAL LTÉE	1986 07 31	Montréal
2439-0445 TRANSPORT CLAIRE BÉRUBÉ INC.	1986 07 28	Rimouski
2418-9193 TRANSPORT LALIBERTÉ (BEAUCE) INC.	1986 07 30	Beauce
2439-0577 TRANSPORT MAJOR & FRÈRES INC.	1986 07 28	Laval
2439-0270 UNIWELD (1986) INC.	1986 07 25	Montréal
2439-1344 VERMETTE & FILS ÉLECTRIQUE INC.	1986 07 31	Montréal
2439-1708 VÊTEMENTS DE SPORTS LIMITES ULTIMES INC. <i>ULTIMATE LIMITS SPORTSWEAR INC.</i>	1986 07 31	Montréal
2418-9136 VÊTEMENTS GÉMINI INC.	1986 07 30	Québec
2439-0890 VINCIMAGE INC.	1986 07 29	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2418-8237 YVAN OUELLETTE ET FILS INC.	1986 07 25	Arthabaska
2439-1732 ZOOFILM INC.	1986 08 01	Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

204

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1478-2213 ASSURANCES ROBERT MORIN ET ASSOCIÉS INC.	1977 06 01	1986 07 30	
1157-0413 A. LAFLAMME, PEINTURES ET TAPIS INC.	1963 03 29	1986 07 25	
1465-1319 COIFFURE LOUIS-ROBERT INC.	1976 02 27	1986 07 25	
1640-7348 CONSTRUCTION S.N.D. INC.	1980 01 22	1986 07 29	
1244-7900 ÉDIFICE CHAMBLY INC.	1965 06 15	1986 07 28	
1182-5999 LE FANI INC.	1962 09 13	1986 07 29	
1636-0083 FERME CANDRINE INC.	1979 05 07	1986 07 28	
1152-4345 GARAGE SARRAZIN ET FRÈRES INC.	1969 06 17	1986 07 30	
1629-0140 LES GRAVIERS DU TÉMISCAMINGUE LTÉE	1978 08 14	1986 07 28	
1204-5290 HYDRO-MÉTAL INC.	1970 01 30	1986 07 29	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1267-2960 INFORMATRIX 2000 INC.	1970 02 23	1986 07 30	
1111-3925 I. MAGID INC.	1966 03 30	1986 07 29	
1161-7701 MONT ORFORD AUTO INC.	1966 03 17	1986 07 30	
1505-5676 R. GIBEAULT & FILS INC.	1978 11 08	1986 07 28	
1369-2678 SERVICE DE CHARIOTS ÉLÉVATEURS BLAINVILLE INC.	1974 08 08	1986 07 31	
1284-6192 SOGÉBEC LIMITÉE	1963 03 28	1986 06 27	

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

204

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2418-8328 2418-8328 QUÉBEC INC.	OLIVIER BIENVENUE LTÉE ABATTOIR ST-JEAN LTÉE H. ST-JEAN & FILS (1976) INC. ABATTOIR OUELLET INC. P.A. BONNEAU INC.	1986 07 26	Montréal
2418-8583 2418-8583 QUÉBEC INC.	1852-1708 QUÉBEC INC. A.F. BAILLARGEON LOCATION DE CAMIONS ET REMORQUES INC.	1986 07 30	Montréal
2418-8377 GESTION MAURAISE LTÉE	GESTION MAURAISE INC. JODELLE INC.	1986 07 30	Saint-François

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

204

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2168-0632 2168-0632 QUÉBEC INC.	1984 03 26	1986 07 30	de la dénomination sociale: GESTION MICHELINE SAVIGNAC INC.
2171-2344 2171-2344 QUÉBEC INC.	1984 06 05	1986 07 30	1) de la dénomination sociale: SAUGEST INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2313-2491 2313-2491 QUÉBEC INC.	1984 12 03	1986 07 30	1) de la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS LAPOINTE INC. 2) du district: Joliette
2314-5816 2314-5816 QUÉBEC INC.	1985 01 29	1986 07 30	de la dénomination sociale: PÂTISSERIE J.M. LAVALLÉE INC.
2316-7570 2316-7570 QUÉBEC INC.	1985 02 02	1986 07 29	1) de la dénomination sociale: GESTION COPAM INTERNATIONAL INC. 2) du district: Montréal
2323-3513 2323-3513 QUÉBEC INC.	1985 07 05	1986 06 25	du district: Beauharnois
2323-6912 2323-6912 QUÉBEC INC.	1985 07 05	1986 07 29	1) de la dénomination sociale: SOPAM LTÉE 2) du district: Québec
2326-8980 2326-8980 QUÉBEC INC.	1985 09 11	1986 07 30	1) de la dénomination sociale: DIGESCO INC. 2) du district: Drummond
2331-5047 2331-5047 QUÉBEC INC.	1985 12 02	1986 07 29	de la dénomination sociale: LES ÉLEVAGES CELCO INC.
2331-5054 2331-5054 QUÉBEC INC.	1985 12 02	1986 07 29	de la dénomination sociale: FERME DU RENOUVEAU INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2331-5062 2331-5062 QUÉBEC INC.	1985 12 02	1986 07 29	de la dénomination sociale: FERME MARGO INC.
2411-5750 2411-5750 QUÉBEC INC.	1986 02 06	1986 07 29	de la dénomination sociale: FLEXEL CANADA, Inc.
2416-5151 2416-5151 QUÉBEC INC.	1986 05 16	1986 07 28	de la dénomination sociale: GESTION G.D.R.R. INC.
2416-5177 2416-5177 QUÉBEC INC.	1986 05 16	1986 07 28	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT EXCALI INC.
2417-5606 2417-5606 QUÉBEC INC.	1986 06 16	1986 07 28	1) de la dénomination sociale: LES PROS DE L'IMAGE INC. 2) du capital-actions
2418-4517 2418-4517 QUÉBEC INC.	1986 07 16	1986 07 28	1) du capital-actions 2) des restrictions à l'activité 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 12
2435-1835 2435-1835 QUÉBEC INC.	1986 03 27	1986 07 25	1) de la dénomination sociale: GESTION D. GRENIER INC. 2) du district: Rimouski
2435-7816 2435-7816 QUÉBEC INC.	1986 04 16	1986 07 25	de la dénomination sociale: IMPRIMERIE FILIGRANE INC.
2435-8178 2435-8178 QUÉBEC INC.	1986 04 25	1986 07 25	du district: Québec
2436-7781 2436-7781 QUÉBEC INC.	1986 07 01	1986 07 29	du district: Longueuil
2436-7799 2436-7799 QUÉBEC INC.	1986 07 01	1986 07 25	du district: Iberville
2437-1957 2437-1957 QUÉBEC INC.	1986 05 15	1986 07 25	de la dénomination sociale: PROSPEC-TEL QUÉBEC LTÉE
2437-4225 2437-4225 QUÉBEC INC.	1986 05 27	1986 07 28	du district: Joliette

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2437-7681 2437-7681 QUÉBEC INC.	1986 06 09	1986 07 30	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS GÉRALD CAILLÉ INC.
2438-3242 2438-3242 QUÉBEC INC.	1986 06 30	1986 07 31	du district: Montréal
1141-0362 ALBERT VIAU LIMITÉE	1969 05 01	1986 07 29	1) de la dénomination sociale: GESTION A.D. VIAU LTÉE 2) du capital-actions
1469-3352 ASSELIN & BEAUDRY INC.	1976 08 19	1986 07 25	de la dénomination sociale: LAVOIE & BEAUDRY INC.
2327-4970 LES AUTOBUS RICHELAIN LTÉE	1985 09 23	1986 07 28	de la dénomination sociale: LES TRANSPORTS SCOLAIRES RICHELAIN INC.
2315-8033 BERNARD GUILBAULT INC.	1985 01 25	1986 06 27	du district: Longueuil
2434-9789 LES BOIS SUPER-TRAITÉS R.P. DE LAVAL INC.	1986 03 17	1986 07 28	du capital-actions
1347-7138 CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION (1985) INC.	1973 11 16	1986 07 30	du capital-actions
1470-8978 CHANPITRE INC.	1976 10 18	1986 07 28	du district: Saint-François
2414-0998 CONRAD SÉNÉCHAL INC.	1986 03 20	1986 07 17	de la dénomination sociale: ÉLECTRONIQUE AMQUI INC. AMQUI ELECTRONIC INC.
1461-3624 CONSTRUCTION BLOC INC.	1975 08 14	1986 07 28	de la dénomination sociale: MAXI BLOC INC.
1344-0508 LES ENTREPRISES LACOBÉ INC.	1973 09 25	1986 07 28	de la dénomination sociale: PEINTURE ROUTIÈRE ESTRIE INC.
1863-0004 GARAGE R. LACELLE & FILS INC.	1982 11 05	1986 07 31	du district: Québec

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1348-7996 GESTION JEAN-PAUL ROY INC.	1972 08 25	1986 07 25	1) de la dénomination sociale: 1348-7996 QUÉBEC INC. 2) du capital-actions
1370-6635 IMMEUBLES CHAMPLAIN MARIE-VICTORIN INC.	1974 12 11	1986 07 25	du capital-actions
1231-5313 IMMEUBLES CHAMPLAIN MONTRÉAL-NORD INC.	1958 03 19	1986 07 25	du capital-actions
2167-2944 LES IMMEUBLES NORTEL LTÉE	1984 03 08	1986 07 30	de la dénomination sociale: LES COURTIERS CENTURY 21 PRESTIGE INC.
1503-5983 J.C. RIVET, BIJOUTIER INC.	1976 05 25	1986 07 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
2437-5131 LANIEL (CANTINES) INC.	1986 05 28	1986 07 29	du capital-actions
2331-5518 LOUIS LANGIS ET ASSOCIÉS INC.	1985 12 03	1986 07 30	du capital-actions
2322-3332 MANOIR LA PIGNORONDE INC.	1985 06 07	1986 07 31	du capital-actions
2437-7087 PATATE À ZEZETTE INC.	1986 06 05	1986 07 28	de la dénomination sociale: LES PROS DU PNEU INC.
2413-3068 PAYSAGISTE J.P. SALVATORE INC.	1986 03 03	1986 07 29	de la dénomination sociale: JEAN-PAUL PAYSAGISTE INC.
1201-3405 LES PEINTURES S.N. COLLIN LTÉE	1970 01 27	1986 06 27	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS NORCO INC.
1852-5998 PIERRE-MICHEL LAROSE INC.	1981 11 25	1986 07 29	de la dénomination sociale: GESTION PIERRE & HUGUETTE INC.
1628-0919 LES PRODUITS DE MARQUE LIBERTÉ INC.	1978 07 12	1986 07 24	du capital-actions
1132-3326 PRODUITS DE MÉTAL VULCAIN INC.	1960 10 13	1986 07 29	du capital-actions
2156-5072 P.M.L. AUGER INC.	1983 06 14	1986 07 30	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2414-8348 LE RANCH LAMBTON BEEFALO INC.	1986 04 02	1986 07 29	du capital-actions
1152-3347 RAYMOND BOYER & FILS INC.	1964 04 15	1986 07 31	du capital-actions
1852-4710 SERVICES D'INVESTIGATION YVON HÉNAULT LTÉE	1981 11 18	1986 07 29	de la dénomination sociale: S.I.E. HÉNAULT LTÉE
2417-3502 SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS 5505 INC.	1986 06 10	1986 07 31	des dispositions
1182-1204 TEXTILES DIONNE INC.	1963 09 18	1986 07 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
2439-0080 TOKYU CAPITAL INC.	1986 07 25	1986 07 30	de la dénomination sociale: TC FINANCE INC.
2324-7653 TRANSPORT M.L.C. DUCHESNE INC.	1985 08 01	1986 07 28	des dispositions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

204

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
2418-3477 LES PIÈCES D'AUTO BEAUREGARD LTÉE	constitution	1986 07 11	1986 07 29

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

204

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2418-6413 AGENCE MONTRÉLAISE POUR L'EMPLOI	1986 07 28	429, rue Viger est, Montréal
2418-8997 AMÉNAGEMENT COUR ÉCOLE PIERRE LAPORTE INC.	1986 07 31	805, rue Lauzon, Laval
2418-6462 ARÉNA MONT-SAINT-ANNE	1986 07 31	2100, chemin Ste-Catherine, Rock Forest
2418-7619 ASSOCIATION DES CITOYENS DES PLACES CITATION ET ROYALE	1986 07 28	917, rue du Relais, Bellefeuille
2418-7759 ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS ET DIPLÔMÉES EN GESTION ET INTERVENTION TOURISTIQUES DE L'UQAM	1986 07 29	405, rue Ste-Catherine est, Univer- sité du Québec à Montréal, Montréal
2418-8781 ASSOCIATION HUMANITAIRE MONDIALE «PAIX COSMIQUE» <i>WORLD HUMANITARIAN ASSOCIATION</i> <i>«COSMIC PEACE»</i>	1986 07 31	4004, chemin Ste-Foy, Cap-Rouge
2418-7700 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE GESTALT	1986 07 28	1648, Camille Paquette, app. 3, Montréal
2418-6132 ASSOCIATION RÉGIONALE DES TRAPPEURS INDÉPENDANTS DE LANAUDIÈRE INC.	1986 07 31	Joliette
2418-7627 ASSOCIATION SPORTIVE DU LAKESHORE	1986 07 28	698, Dowker, Baie D'Urfé
2418-6983 CANADIENS ASSOCIÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE (C.A.D.P.) <i>CANADIAN ASSOCIATION FOR THE ADVANCEMENT OF PEOPLE (C.A.A.P.)</i>	1986 07 28	6931, rue Sherbrooke ouest, bureau 010, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2418-7742 CLUB CHASSE ET PÊCHE DU BOULEVARD INC.	1986 07 28	252, boulevard Labelle, Sainte-Thérèse
2418-6447 CLUB DE L'ÂGE D'OR D'ORIGINE INDIENNE DE LA RIVE-SUD	1986 07 28	3920, rue Bériot, Brossard
2418-6470 CLUB OPTIMISTE DE L'ÎLE D'ORLÉANS, ST-PIERRE, QUÉBEC INC.	1986 07 31	448, chemin Royal, Saint-Pierre I.O.
2418-6405 COMITÉ DES LOISIRS DE LA PAROISSE DE SAINTE-MONIQUE DE MIRABEL INC.	1986 07 28	14094, rue Saint-Jean, Mirabel
2418-7593 COMITÉ MONUMENT À L'ÉMIGRANT DU QUÉBEC (ST-LÉONARD) <i>COMITATO MONUMENTO À L'EMIGRANTE DEL QUÉBEC (ST-LEONARD)</i>	1986 07 28	7645, Le Mans, Saint-Léonard
2418-8732 CORPORATION DU FESTIVAL DE CHÂTEAUGUAY INC.	1986 07 29	264, boulevard d'Anjou, Châteauguay
2418-7692 C.A.R. RÉGION DE COWANSVILLE INC.	1986 07 28	406-B, rue Sud, Cowansville
2414-8231 LA FONDATION PAUL VILLENEUVE INC.	1986 07 31	1945, rue Frontenac, Jonquière
2418-6454 LA FONDATION SAMUEL INC.	1986 07 29	Labelle
2414-7043 LE GÎTE JEUNESSE BEAUPORT INC.	1986 07 31	3101, Mgr Gauthier, appartement 6, Beauport
2418-6421 JEUNESSE HAÏTIENNE EN DIFFICULTÉ (J.H.E.D.)	1986 07 28	10745, rue Brunet, Montréal-Nord
2418-7726 LIGUE DE BALLE-MOLLE DU VIEUX POËLE INC.	1986 07 28	1778, des Érables, Charlesbourg
2414-7019 MAISON SAINT-FRANÇOIS	1986 07 31	5897, rue des Musiciens, Val-Morin
2418-7569 L'ORDRE DE L'ÉQUERRE 3-7	1986 07 28	5965, Pie IX, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2418-7734 PAUSE 3 INC.	1986 07 28	10440, Garnier, Montréal
2418-8716 LES PRODUCTIONS QUÉBEC-ART INC.	1986 07 29	53, rue Petit Champlain, Québec
2416-2349 REGROUPEMENT DES PARENTS DE JUMEAUX DES BOIS-FRANCS	1986 07 28	Victoriaville
2418-8906 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ARTS DU GRAND MONTRÉAL INC. <i>GREATER MONTRÉAL ARTS DEVELOPMENT SOCIETY INC.</i>	1986 07 31	4672, rue Saint-Denis, Montréal
2418-6439 SOUVENANCE DU GRAND MONTRÉAL INC.	1986 07 28	Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

204

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2155-9687 ACTION TRAVAIL CHALEURS INC.	1983 07 15	1986 07 29	des objets
2319-5761 AGRICOTOUR RICHELIEU RIVE-SUD	1985 06 28	1986 07 29	de la dénomination sociale: AGRICOTOUR DE LA MONTÉ- RÉGIE
1637-7236 ANIMATION 65 PLUS DE HULL	1979 07 17	1986 07 30	de la dénomination sociale: ANIMATION 55 PLUS
1370-7591 ASSOCIATION DES JOURNALISTES DE PLEIN AIR	1974 12 18	1986 07 30	de la dénomination sociale: ASSOCIATION DE PRESSE DE PLEIN AIR ET DE TOURISME DU QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1259-4396 L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE FILMS DU QUÉBEC	1971 03 09	1986 07 30	de la dénomination sociale: L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE FILMS. ET DE VIDÉO DU QUÉBEC
1643-7337 CLUB DES PARENTS DE JUMEAUX DE MONTREAL INC.	1980 04 15	1986 07 30	de la dénomination sociale: ASSOCIATION DE PARENTS DE JUMEAUX ET DE TRIPLÉS DE LA RÉGION DE MONTREAL INC.
2412-1477 L'ÉCHO LÉGAL	1986 02 21	1986 07 30	1) de la dénomination sociale: LA REVUE JURIDIQUE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL INC. 2) du siège social: 3) des objets 4) du nombre des administrateurs: 7
2318-8469 L'ENFANT D'OR	1985 05 23	1986 07 29	des dispositions
1642-3766 FÉDÉRATION AÉRONAUTIQUE DU QUÉBEC INC.	1980 02 29	1986 07 30	des objets
1280-3060 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ACTIVITÉS SUB-AQUATIQUES	1970 02 11	1986 07 30	1) des objets 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: 6
1334-4874 FONDATION PÈRE JEAN INC. <i>FATHER JEAN FOUNDATION INC.</i>	1973 01 29	1986 07 30	de la dénomination sociale: FONDATION PÈRE JOSAPHAT JEAN INC. <i>FATHER JOSAPHAT JEAN FOUNDATION INC.</i>
1637-6600 GARDERIE ET AGENCE DE GARDE LES PETITS POUSSINS	1979 11 05	1986 07 30	1) des objets 2) du nombre des administrateurs: 11
1370-6585 GARDERIE LAFONTAINE INC.	1975 09 10	1986 07 30	des objets
1640-5458 LES IMMEUBLES S.D.C. INC.	1979 12 21	1986 07 29	1) des objets 2) des dispositions
1852-3183 INSTITUT QUÉBÉCOIS D'ADMINISTRATION JUDICIAIRE	1981 11 12	1986 07 30	1) du siège social: 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: 15

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2318-5085 OPÉRATION NEZ ROUGE	1985 03 29	1986 07 30	1) des objets 2) des dispositions
2315-7423 RÉSIDENTE RHÉAUME BERNIER INC.	1985 07 11	1986 07 30	de la dénomination sociale: RÉSIDENTE RHÉAUME INC.
2318-8113 LA SOCIÉTÉ D'HABITATION COMMUNAUTAIRE DE LA PAROISSE HOLY CROSS INC.	1985 04 19	1986 07 30	1) des objets 2) des dispositions

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

204

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
2311-1297 ARCHIDIOCIÈSE ORTHODOXE GREC DU QUÉBEC ET DU CANADA	ARCHIDIOCÈSE ORTHODOXE GREC DU QUÉBEC, DU CANADA ET DE L'AMÉRIQUE	1985 06 19
1236-9179 BEATTIE INC.	ENTREPRISES BONARBRE INC.	1967 05 25
1467-6159 CORPORATION EN ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE AUX POPULATIONS SPÉCIALES C.A.P.A.P.S.	ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE	1976 06 07
1338-3799 ENTREPRISE DE PLACEMENTS LESTAU LTÉE	LES DISTRIBUTIONS B. COUREY INC.	1972 06 21

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1639-8919 LE FESTIVAL CULTUREL DE MONTRÉAL INC. MONTRÉAL CULTURAL FESTIVAL INC.	FESTIVAL JUSTE POUR RIRE JUST FOR LAUGHS	1980 02 20
1262-3146 SERVICES DE PLACEMENTS UNIS LTÉE UNITED INVESTMENT SERVICES LTD.	SERVICES FINANCIERS UNITED LTÉE UNITED FINANCIAL SERVICES LTD.	1960 03 31

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

204

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que la corporation ci-après indiquée a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1230-0570 FOYER POUR PERSONNES ÂGÉES SAINT-LAURENT INC.	1969 10 20	1055, Côte Vertu, Saint-Laurent

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

204

Dissolution — Demandes de

2171-4324 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2171-4324 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Alma, le 8 juillet 1986

47463

La secrétaire,
DANIELLE DROLET

2313-6112 QUÉBEC INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2313-6112 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Alma, le 12 août 1986

47459

Pour la compagnie,
RÉGIS LÉVESQUE

2435-3039 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2435-3039 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 juillet 1986

47409

Le président,
RÉJEAN D'AMOUR

AU BAS PRIX LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AU BAS PRIX LTÉE» demandera à l'inspecteur gé-

néral des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 11 août 1986

47410

La secrétaire,
MICHELLE LACROIX

**LES ENTREPRISES PAULENA LIMITÉE
BANK OF MONTRÉAL REALTY FINANCE
LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES PAULENA LIMITÉE—BANK OF MONTRÉAL REALTY FINANCE LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Tracy, le 25 juillet 1986

47467

Les procureurs de la compagnie,
CÔTÉ & COMEAU, notaires

BASE DE VOL LIBRE UNIVERSELLE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BASE DE VOL LIBRE UNIVERSELLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 août 1986

47481

Le président,
TONY DINIELLI

BERSICO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BERSICO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 août 1986

47482

Les procureurs de la compagnie,
GAMACHE, TREMBLAY, GODIN & DOYLE

CARILLON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CARILLON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 juin 1986

47464

Les procureurs de la compagnie,
HEENAN BLAIKIE

GESBEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESBEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 août 1986

47466

Les procureurs de la compagnie,
GAMACHE, TREMBLAY, GODIN & DOYLE

CÉCOFORT LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CÉCOFORT LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Dolbeau, le 18 août 1986

47483

Le procureur de la compagnie,
FRANÇOIS LEBLANC, notaire

IMMEUBLES J. HOULE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «IMMEUBLES J. HOULE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Wickham, le 12 août 1986

47412

La secrétaire,
FRANCINE HOULE DUCHESNEAU

CENTRE COMMERCIAL BOURGEOIS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE COMMERCIAL BOURGEOIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 18 août 1986

47465

Le secrétaire,
MICHEL DAMPHOUSSE

**INSTITUT NATIONAL D'HYPNOTISME INC.
NATIONAL INSTITUTE OF HYPNOTISM INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INSTITUT NATIONAL D'HYPNOTISME INC.—NATIONAL INSTITUTE OF HYPNOTISM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 juillet 1986

47470

Les procureurs de la compagnie,
ZIMMERMAN & BLITT

G.K.S. INVESTMENTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «G.K.S. INVESTMENTS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 août 1986

47411

Les procureurs de la compagnie,
GROSS, PINSKY

LE REFUGE DU DOMAINE ST-ADOLPHE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE REFUGE DU DOMAINE ST-ADOLPHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 10 juillet 1986

47413

La secrétaire,
JOAN DOBSON

LES ARMURERIES CÔTE-NORD

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ARMURERIES CÔTE-NORD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Loretteville, le 18 août 1986

47484

Le contrôleur,
GILLES LAROUCHE

LES ASSURANCES LACHANCE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ASSURANCES LACHANCE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Marie de Beauce, le 29 juillet 1986

47485

Le procureur de la compagnie,
RENALD VACHON, *notaire*

LES ENTREPRISES LECLAIR ET PILON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES LECLAIR ET PILON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 juillet 1986

47451

Les procureurs de la compagnie,
MES CAYER ET LAPOINTE

**MANIC SOCCER BAS-RICHELIEU VOYAGE
GUADELOUPE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MANIC SOCCER BAS-RICHELIEU VOYAGE GUADELOUPE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Tracy, le 25 juillet 1986

Les procureurs de la compagnie,
CÔTÉ & COMEAU

47468

MARCHÉ DUVAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARCHÉ DUVAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lachenaie, le 4 août 1986

47460

Le président,
SYLVAIN DUFRESNE

MASSEY LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MASSEY LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 12 août 1986

47414

Le président,
RENÉ BOUCHARD

NEW YORK MOTEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «NEW YORK MOTEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 juin 1986

47469

Le procureur de la compagnie,
POTHIER FERLAND, *avocat*

POURVOIRIE MOISIE-OUAPETEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «POURVOIRIE MOISIE-OUAPETEC INC.» deman-

dera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 juin 1986

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS &
203 BOURQUE

RÉMUNÉRATION PLUS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RÉMUNÉRATION PLUS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 août 1986

47415 *La présidente,*
JEANNINE CHARTRAND

ROYAL ÉTIQUETTE AUTO-COLLANTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ROYAL ÉTIQUETTE AUTO-COLLANTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 août 1986

47461 *Les procureurs de la compagnie,*
MACKENZIE GERVAIS

SALAISSON DU BOULEVARD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SALAISSON DU BOULEVARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Scholastique, le 14 août 1986

47486 *Le président,*
ROGER BOISVERT

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT RETINCO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT RETINCO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 août 1986

47487 *Le président,*
RUTH PRESSMAN

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT IMMOBILIER BANQUE DE MONTRÉAL LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT IMMOBILIER BANQUE DE MONTRÉAL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 août 1986

47462 *Les procureurs de la compagnie,*
McMASTER MEIGHEN

TÉLÉVISION LÉONARD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TÉLÉVISION LÉONARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 mai 1986

47452 *Le président,*
YVES CROTEAU

WEIGAR CORP

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «WEIGAR CORP» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 août 1986

47416 *Le secrétaire,*
A.H. GARMAISE

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un nouveau permis autorisant les corporations suivantes à faire affaires au Québec:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis
1562-9231 ** LES RESSOURCES FLAG (1985) LTÉE	1986 07 21
2399-3652 ** SERVIPÉTROL LTÉE	1986 07 25

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

204

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2489-0493 ** 332557 ALBERTA LTÉE	1986 06 26	M. Robert S. Carswell, 1, Place Ville Marie, bureau 3900, Montréal	1, Place Ville Marie, bureau 3900, Montréal
2491-6181 ** LES BOIS PAUL VALLÉE INC.	1986 07 28	M. Pierre Belhumeur, 111, rue King ouest, bureau 205, Sherbrooke	Sawyerville
2454-1393 ** RESSOURCES ARBOR INC.	1986 07 28	Me Henri Lanctôt, 1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal	1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2488-2557 ** SED SYSTÈMES INC.	1986 07 28	M. Ian Taylor, 770, rue Sherbrooke ouest, bur. 1300, Montréal	770, rue Sherbrooke ouest, bur. 1300, Montréal
2486-4787 ** LA SOCIÉTÉ DE RESSOURCES PÉTRO- LIÈRES CANSTAT INC.	1986 07 28	Me Henri Lanctôt, 1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal	1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

204

Compagnies minières — Loi sur les

Avis divers

CORPORATION MINIÈRE BRUNEAU (Libre de responsabilité personnelle)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies minières (L.R.Q., c. C-47), et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1986 07 31, à la compagnie « CORPORATION MINIÈRE BRUNEAU (Libre de responsabilité personnelle) ».

Modifiant le capital-actions.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1196-7080*

204

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Henri Germain

Succession de Henri Germain, en son vivant du 757, Nérée-Tremblay, Sainte-Foy, décédé le 6 avril 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

47417

Succession Jacques Poirier

Succession de Jacques Poirier, en son vivant du 398, rue Legault, Vaudreuil, décédé le 10 mars 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

47418

Succession Michel Jacques

Succession de Michel Jacques, en son vivant du 2025, Bergemont, appartement 5, Québec, décédé le 15 octobre 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 47419

Succession Paul André Goulet

Succession de Paul André Goulet, en son vivant du 23, rue Saint-Pierre, Magog, décédé le 5 juillet 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 47420

Succession Réjeanne Gingras

Succession de Réjeanne Gingras, en son vivant du 753, rue Mistral, Montréal, décédée le 19 juillet 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 47421

Succession Rodolphe Lavoie

Succession de Rodolphe Lavoie, en son vivant du 1045, rue du Collège, Saint-Vincent-de-Paul, Laval, décédé le 21 février 1977.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 47422

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Changement de la raison sociale (Article 1879 du Code civil)

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé sa raison sociale de la façon indiquée ci-dessous:

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE BEAUSITE ENR.	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER #2.	1986 08 12

205

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure,
district de Bedford,
SYLVIE DESMEULES*

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de la société en commandite suivante a consenti à sa dissolution:

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION GROUPE D'OR GOLDEN GROUP EXPLORATIONS AND COMPANY LIMITED	1984 07 04	1, place Ville-Marie, local 3725, Montréal, H3B 3P4	1986 08 12

205

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BRESEA BRESEA PARTNERSHIP AND COMPANY LIMITED	1986 08 07	1010, Sherbrooke Ouest, local 600, Montréal, H3A 2R7
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE EXPLORATION CAM-CHIB 1986	1986 08 07	1155, Dorchester Ouest, local 3301, Montréal, H3B 3T1

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION MVP (QUÉBEC) <i>MVP (QUÉBEC) EXPLORATION AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP</i>	1986 08 12	1010, Sherbrooke Ouest, local 1100, Montréal, H3A 2R7
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE JAM 1986	1986 08 14	5, place Ville-Marie, local 1203, Montréal

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

205

Inspecteur général des institutions financières

Compagnies de fidéicommiss — Loi sur les

Compagnie Trust Coronet Coronet Trust Company *Enregistrement*

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies de fidéicommiss (L.R.Q., c. C-41), il a accordé à la « Compagnie Trust Coronet — Coronet Trust Company » un certificat d'enregistrement, daté du 10 juillet 1986, lui permettant de transiger des affaires fidéicommiss au Québec.

Cette compagnie fut constituée par le chapitre 12 des lois de 1913 de la province du Manitoba sous le nom de « North Canadien Trust Company » et continuée par lettres patentes, émises le 12 mai 1980, en vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les compagnies fiduciaires (S.R.C., c. T-16). Le 2 mai 1984, la dénomination sociale de la compagnie fut changée en celle de « Coronet Trust Company » et le 23 octobre 1985, des lettres patentes supplémentaires étaient émises afin d'ajouter une version française, « Compagnie Trust Coronet ». Le siège social de la compagnie est au 160, Bloor Street East, Suite 940, Toronto, Ontario.

L'agent principal au Québec est monsieur Maurice Archambault dont le bureau est au 1600, boulevard Dorchester Ouest, local 1750, Montréal, QC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

204

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Régie intermunicipale d'incendie de Bernières/Saint-Rédempteur

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément aux articles 468.11 de la Loi sur les cités et villes et 580 du Code municipal, décrété le 18 août 1986, la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale d'incendie de Bernières/Saint-Rédempteur », laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente, signée le 11 mars 1986, par la ville de Saint-Rédempteur et la corporation municipale de Bernières, autorisée par les Règlements numéros 438 et 188-2, telle qu'approuvée par le ministre des Affaires municipales, le 18 août 1986.

Conformément aux articles 468.11 de la Loi sur les cités et villes et 580 du Code municipal, le décret constituant la Régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 18 août 1986

206

*Le sous-ministre,
JACQUES O'BREADY*

Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Cégep de Baie-Comeau

Avis est donné qu'en vertu de l'article 4 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., c. C-29), des lettres patentes supplémentaires ont été émises, le 4 juin 1986, changeant le nom du « Collège d'enseignement général et professionnel de Hauterive » en celui de « Cégep de Baie-Comeau ».

*Le sous ministre de l'Enseignement
supérieur et de la Science,*

207

CAMILLE LIMOGES

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Donohue Malbaie Inc.

Avis public est donné que Donohue Malbaie Inc. s'adressera au Parlement à sa présente ou prochaine session pour demander l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé.

Donohue Malbaie Inc. entend faire régulariser les titres de propriété à des parties des lots 411, 414, 416, 417, 418 et 419 du cadastre officiel de la paroisse de La Malbaie, particulièrement en ce qui a trait:

i. à l'absence de titre de Ludivine Tremblay, veuve de Henry McNicholl et à l'empiètement par les ayants droit de Damase Lajoie, dans le cas de la vente par Omer Fortin, le 23 avril 1968;

ii. à l'absence d'autorisation et de considération onéreuse et à parties de l'ancienne rue non cédées par Isidore Neault ou ayants droit, dans le cas de la vente par la ville de Clermont, le 1^{er} mai 1968;

iii. à l'absence de transfert par Henry McNicholl ou ayants droit et à la vente en justice contre Antoine Langevin, le 25 janvier 1916, dans le cas de la vente par Edmour Langevin, le 17 novembre 1973;

iv. à l'absence de signification de la requête pour jugement déclaratoire de propriété, à l'absence d'enregistrement de titre de Thaddée Desbiens et de transmission par décès de Dalida Fortin et à l'inscription adverse de la déclaration de transmission de Joseph Pedneault sous le numéro 25797, dans le cas de la vente par Léopold Verreault, le 26 avril 1967;

v. au défaut de localisation des parties vendues à cause des bornes dans les titres antérieurs, dans le cas des ventes de Madeleine Tremblay, épouse de Lucien Maltais, le 21 avril 1967, de Cécile Tremblay, veuve de G.E. Boivin, le 20 avril 1967, de Honoré Tremblay, le 21 avril 1967, de Germain Tremblay, le 13 octobre 1967, et de Joseph Cyrias Armand dit Bergeron, le 16 novembre 1967;

vi. à l'absence d'enregistrement en rapport à la succession d'Euchère Tremblay, dans le cas de la vente par dame Cécile Tremblay, le 21 avril 1967;

vii. quant à la substitution créée en faveur des enfants de Aurore Pradet, dans le cas de la vente par Joseph Cyrias Armand dit Bergeron, le 16 novembre 1967;

viii. au défaut de contenance et à l'impossibilité de retracer le titre avant le 22 septembre 1927, dans le cas de la vente par Antoine Pedneault, le 6 avril 1967;

ix. à l'absence de transfert de partie de lot, dans le cas de la vente par dame Cécile Tremblay, le 20 août 1967.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce projet de loi d'intérêt privé en s'adressant au bureau des procureurs soussignés au 1981, avenue McGill College, bureau 1200, Montréal, QC, H3A 3C1.

Montréal, le 13 août 1986

Les procureurs de la compagnie,
OGILVY, RENAULT

47446

Régime des eaux — Loi sur le

Ville de La Pocatière

Avis est donné au public, conformément à l'article 60 de la Loi sur le régime des eaux, que la ville de La Pocatière dans le comté de Kamouraska se propose de construire un ouvrage de retenue (digue), pour accroître sa capacité d'emmagasinement en toute saison des eaux du lac des Italiens, dans le but de les conserver pour en régulariser le débit et d'assurer ainsi l'uniformité d'alimentation de son réseau d'aqueduc.

Avis est de plus donné qu'une requête à cette fin, accompagné des plans de devis indiquant l'emplacement de ces travaux et les parties de lots qui seront affectées par ces travaux, a été transmise au ministère de l'Environnement, et qu'un duplicata de ces plans et devis a été déposé au bureau de la division d'enregistrement de Kamouraska à Saint-Pascal.

La demande d'autorisation contenue dans la requête sera prise en considération par le lieutenant-gouverneur en conseil, le ou après le dixième jour suivant la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

La Pocatière, le 20 août 1986

47493

Le mandataire,
M. MICHEL-L. CARON

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES ALBERT-SAMSON

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1986 07 23, à la corporation « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES ALBERT-SAMSON ».

En remplaçant deux membres provisoires du conseil d'administration: Leduc-Boutin, Solange, ménagère, 352, Principale, Martinville; Véronneau, Edmond, animateur en alphabétisation, route rurale 6, route 141, canton de Barnston, par les suivants: Bélanger, Normand, propriétaire nettoyeur, 266, Saint-Edmond, Coaticook, QC; Laroche, Pauline, ménagère, route rurale 5, Coaticook, QC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2325-2786

204

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos 455-05-000071-857
455-18-000001-865

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto et un bureau principal au 1155, boulevard Dorchester Ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LES FERMES MAICRAFT 1978 INC., 1579, chemin Middle, Clarenceville, district de Bedford, et JOHN MAGDA MAIGAR, 1579, chemin Middle, Clarenceville, district de Bedford, et LE RÉGISTRATEUR pour la division d'enregistrement de Missisquoi, 1, rue Principale, Bedford, district de Bedford, province de Québec, mis en cause.

I. Une ferme située dans la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville et dans le village de Clarenceville, comté de Missisquoi, composée:

A) des lots originaires numéros deux cent cinquante-quatre, trois cent treize, trois cent dix-huit, trois cent quarante et trois cent quarante et un (254, 313, 318, 340 et 341) figurant sur le cadastre de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi.

B) Une certaine ferme composée:

a) d'une ferme d'une superficie de cent soixante-huit acres (168 acres), plus ou moins, connue et désignée sur le cadastre de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi, comme étant les lots originaires numéros deux cent cinquante-six et deux cent cinquante-sept (256 et 257);

b) d'une parcelle de terrain de forme triangulaire formant tout le lot numéro quatre cent quatre-vingt-cinq (485) figurant sur le cadastre de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi. La parcelle est bornée comme suit: au nord-ouest par les lots numéros quatre cent quatre-vingt-un et quatre cent quatre-vingt-deux (481 et 482), à l'ouest par le lot numéro quatre cent quatre-vingt-trois (483), au nord par les lots numéros quatre cent quatre-vingt-trois et quatre cent quatre-vingt-dix (483 et 490), à l'est par une route désaffectée, au sud par les lots numéros quatre cent soixante-sept et quatre cent soixante-huit (467 et 468). La parcelle mesure cent soixante-neuf pieds et quarante-cinq centièmes (169,45 pi) sur sa limite nord-ouest, cent treize pieds et sept

dixièmes (113,7 pi) sur sa limite ouest; deux cent trente-sept pieds et quatre dixièmes (237,4 pi) et deux mille trois cent dix-huit pieds (2 318 pi) sur ses limites nord, deux cent trente-sept pieds et trois dixièmes (237,3 pi) sur sa limite est, deux mille six cent trente-deux pieds et sept dixièmes (2 632,7 pi) sur sa limite sud. La parcelle contient onze acres et sept cent treize millièmes (11,713 acres), mesures anglaises;

c) d'une parcelle de terrain de forme irrégulière, faisant partie du lot numéro quatre cent soixante-huit (ptie 468) figurant sur le cadastre de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi. La parcelle est bornée comme suit: au nord-ouest par les lots numéros quatre cent soixante-dix-neuf, quatre cent quatre-vingt et quatre cent quatre-vingt-un (479, 480 et 481); au nord par le lot numéro quatre cent quatre-vingt-cinq (485), au sud-est par le lot numéro quatre cent soixante-sept (467), au sud par la rue de l'Église et par une partie du lot numéro quatre cent soixante-huit (ptie 468), par les lots numéros quatre cent soixante-neuf, quatre cent soixante-dix et quatre cent soixante et onze (459, 470 et 471), à l'ouest par une autre partie du lot numéro quatre cent soixante-huit (ptie 468), au sud-ouest par une autre partie du lot numéro quatre cent soixante-huit (ptie 468). La parcelle de terrain est décrite comme suit: commençant à un point qui est le coin nord-ouest du lot numéro quatre cent soixante-huit (468); de là, vers l'est, en suivant la limite nord du lot numéro quatre cent soixante-huit (468) une distance de deux mille cinq cent vingt pieds et cinq dixièmes (2 520,5 pi) jusqu'à un point P; de là, vers le sud-ouest, en suivant la limite sud-est du lot numéro quatre cent soixante-huit (468); une distance de huit cent huit pieds (808 pi), jusqu'à un point Q; de là, vers l'ouest, en suivant la limite sud du lot numéro quatre cent soixante-huit (468), une distance de mille trois cent soixante et un pieds et six dixièmes (1 361,6 pi) jusqu'à un point B; de là, vers le nord, une distance de cent vingt-quatre pieds et huit dixièmes (124,8 pi) jusqu'à un point S; de là, vers l'ouest, une distance de deux cent vingt-trois pieds et six dixièmes (223,6 pi) jusqu'à un point T; de là, vers le sud, en suivant le prolongement en ligne droite vers le nord de la limite est du lot numéro quatre cent soixante-neuf (469), une distance de vingt-cinq pieds et cinq dixièmes (25,5 pi) jusqu'à un point U; de là, vers l'ouest, en suivant la limite nord des lots numéros quatre cent soixante-neuf et quatre cent soixante-dix (469 et 470), une distance de deux cent soixante-sept pieds et un dixième (267,1 pi), jusqu'à un point situé sur la limite est du lot numéro quatre cent soixante et onze (471), de là, vers le nord, en suivant la limite est du lot numéro quatre cent soixante et onze (471), une distance de soixante-six pieds et neuf dixièmes (66,9 pi) jusqu'à un point qui est le coin nord-est du lot numéro quatre cent

soixante et onze (471); de là, vers l'ouest, en suivant la limite nord du lot numéro quatre cent soixante et onze (471), une distance de deux cent quatorze pieds (214 pi) jusqu'à un point C, qui est la limite nord-ouest du lot numéro quatre cent soixante et onze (471); de là, vers le nord, en suivant le prolongement en ligne droite, vers le nord, de la limite ouest du lot numéro quatre cent soixante et onze (471) une distance de quatre cent vingt-quatre pieds et sept dixièmes (424,7 pi) jusqu'à un point B; de là, vers l'ouest, une distance de deux cent soixante-dix-sept pieds et six dixièmes (277,6 pi) jusqu'à un point situé sur la limite nord-ouest du lot numéro quatre cent soixante-huit (468), à une distance de cent soixante-deux pieds (162 pi) du point de commencement; de là, vers le nord-est, en suivant la limite nord-ouest du lot numéro quatre cent soixante-huit (468), une distance de cent soixante-deux pieds (162 pi) jusqu'au point de commencement. Le lot contient trente-sept acres et huit cent soixante-seize millièmes (37,876 acres), mesures anglaises;

d) d'une parcelle de terrain de forme irrégulière, faisant partie du lot numéro quatre cent soixante et onze (471) figurant sur le cadastre de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi. La parcelle est bornée comme suit: au nord et à l'est par le lot quatre cent soixante-huit (468), au sud par une autre partie du lot numéro quatre cent soixante et onze (ptie 471), à l'ouest par le lot numéro quatre cent soixante-douze (472). La parcelle mesure deux cent quatorze pieds (214 pi) sur sa limite nord, soixante-six pieds et neuf dixièmes (66,9 pi) sur sa limite est, deux cent trois pieds et huit dixièmes (203,8 pi) sur sa limite sud; soixante-six pieds et huit dixièmes (66,8 pi) sur sa limite ouest. La parcelle contient trois cent vingt millièmes d'acre (0,320 acres), mesures anglaises.

Tel que le tout est montré sur le plan daté du 18 avril 1966, plan dressé par M. Guy Migue, arpenteur-géomètre.

C) Une propriété immobilière située dans la municipalité de paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, connue et désignée comme étant le lot numéro deux cent vingt-cinq (225) figurant sur le cadastre de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi, sauf et à distraire, cependant, la partie mesurant deux cents pieds (200 pi) de largeur sur ses limites est et ouest et deux cent soixante pieds (260 pi) de profondeur sur ses limites nord et sud, mesures anglaises et plus ou moins. La propriété est bornée comme suit: au nord, à l'est et au sud par le reste du lot originaire numéro deux cent vingt-cinq (225) et à l'ouest, sur le devant, par le chemin de la Plage Sud, la limite nord étant située à deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) anglais de la ligne

de division des lots originaux numéros deux cent vingt-cinq et deux cent vingt-sept (225 et 227) figurant sur ledit cadastre et étant parallèle à ladite ligne de division.

D) Une ferme située dans la municipalité de paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, connue et désignée comme étant le lot originaire numéro deux cent quarante et un (241) figurant sur le cadastre de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi, contenant soixante-huit (68) acres, plus ou moins.

E) Sauf et à distraire:

1. du lot numéro deux cent cinquante-quatre (254), les parties vendues en vertu des actes enregistrés audit bureau d'enregistrement sous les numéros 134371 et 134372;

2. des lots numéros quatre cent soixante-huit et quatre cent quatre-vingt-cinq (468 et 485) les parties vendues à la Free Methodist Church in Canada en vertu d'un acte de vente passé devant le notaire soussigné le vingt-huit avril mil neuf cent soixante-seize, dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Missisquoi sous le numéro 146202;

3. du lot numéro deux cent quarante et un (241), la partie mesurant quatre-vingt-sept pieds et soixante-cinq centièmes (87,65 pi) sur sa limite nord, deux cent treize pieds (213 pi) sur sa limite est, cent trois pieds et cinq dixièmes (104,5 pi) (sic) sur sa limite est, cinquante-sept pieds et cinquante-cinq centièmes (57,55 pi), en suivant une courbe irrégulière, sur sa limite ouest et cent cinquante-quatre pieds et six dixièmes (154,6 pi) sur sa limite nord-ouest et contenant vingt mille cinq cent soixante-dix-sept pieds et quatre dixièmes (20 577,4 pi), mesures anglaises. Le lot est borné comme suit: au nord, à l'est et au sud par le reste du lot originaire et à l'ouest et au nord-ouest, sur le devant, par le chemin de la Plage Sud; son coin nord-ouest étant situé à trois cent soixante-quinze pieds anglais et cinq dixièmes (375,5 pi), distance mesurée le long du côté nord-est du chemin de la Plage Sud et en direction nord, à partir de la ligne de division des lots originaux numéros deux cent quarante et un et deux cent quarante-deux (241 et 242) figurant sur ledit cadastre, avec tous les bâtiments qui s'y trouvent;

4. du lot numéro deux cent cinquante-six (256), la partie appartenant à Arsenia Magda, en vertu d'un acte d'échange passé devant le notaire soussigné le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-dix-huit, dont copie a été enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 154595.

F) Et sous réserve des servitudes suivantes:

1. le lot numéro deux cent cinquante-quatre (254) est grevé de servitudes perpétuelles de services publics au profit de la Southern Canada Power Company Limited (Hydro-Québec) et de la Commission hydroélectrique de Québec, servitudes créées en vertu d'actes enregistrés au bureau d'enregistrement sous les numéros 83937 et 128027;

2. le lot numéro trois cent treize (313) est grevé d'une servitude perpétuelle de services publics au profit de la Southern Canada Power Company Limited (Hydro-Québec), servitude créée en vertu d'un acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 84906;

3. le lot numéro deux cent cinquante-six (256) est grevé d'une servitude perpétuelle de services publics au profit de la Southern Canada Power Company Limited (Hydro-Québec), servitude créée en vertu d'un acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 83938;

4. le lot numéro trois cent dix-huit (318) est grevé d'une servitude perpétuelle de services publics au profit de la Southern Canada Power Company Limited (Hydro-Québec), servitude créée en vertu d'un acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 83937;

5. le lot numéro deux cent vingt-cinq (225) est grevé d'une servitude perpétuelle de services publics au profit de la Southern Canada Power Company Limited (Hydro-Québec), servitude créée en vertu d'un acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 82436; et

6. le lot numéro deux cent quarante et un (241) est grevé d'une servitude perpétuelle de services publics au profit de la Southern Canada Power Company Limited (Hydro-Québec), servitude créée en vertu d'un acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 82432.

Avec tous les bâtiments qui s'y trouvent, y compris les silos, sans exception ni réserve d'aucune sorte et avec tous ses droits, circonstances et dépendances.

Toutes les dimensions indiquées ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins.

(N.B. — Les lots originaux ou parties des lots originaux numéros quatre cent soixante-huit, quatre cent soixante et onze et quatre cent quatre-vingt-cinq (468, 471 et 485) figuraient à l'origine sur le cadastre du village de Clarenceville et figurent maintenant sur celui de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi.)

II. Une propriété immobilière située dans la municipalité de paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, connue et désignée comme étant les lots numéros trois cent soixante-deux, trois cent soixante-trois, trois cent soixante-six, trois cent soixante-sept, trois cent soixante-huit, trois cent soixante et onze, trois cent soixante-douze, trois cent soixante-treize et trois cent quarante-neuf (362, 363, 366, 367, 368, 371, 372, 373 et 349) figurant sur le cadastre de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi, contenant cinq cent quatre-vingt-un acres (581 acres), mesures anglaises et plus ou moins, sans aucun bâtiment, et sans exception ni réserve d'aucune sorte de la part des emprunteurs, et avec tous ses droits, circonstances et dépendances.

III. Un immeuble sis en la municipalité de Clarenceville connu et désigné comme étant le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-quatre (254-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi, avec toutes les bâtisses y construites, sans exception ni réserve, et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, notamment sujet à une servitude perpétuelle de services publics en faveur de la Commission hydroélectrique du Québec existant aux termes d'un acte enregistré audit bureau sous le numéro 128027. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 57 385,12 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ces rôles, soit 1,23 pour le rôle de la corporation municipale de Saint-Georges-de-Clarenceville et 0,87 pour la corporation municipale du village de Clarenceville, par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71), pour les lots décrits au paragraphe I, et à la somme de 18 880,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, soit 1,23 par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71), pour les lots décrits au paragraphe II, et à la somme de 26 414,25 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, soit 1,23 par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71), pour le lot décrit au paragraphe III.

Pour être vendus en 2 blocs (lots décrits au paragraphe I (1^{er} bloc), lots décrits au paragraphe II (2^e bloc), et le lot décrit au paragraphe III sera vendu séparément, au bureau de la division d'enregistrement de Bedford au 1, rue Principale, Bedford, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1986 à QUATORZE heures.

Le shérif,
ME P.-É. BÉLISLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 19 août 1986

47494

Hull

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Hull
Nos 550-02-000473-83
550-18-001174-867

291360 ONTARIO LTD., corporation légalement constituée et faisant affaires sous les nom et raison sociale de Lorne's Electric, 55, Daniel Street North, Armprior, Ontario, partie demanderesse, contre STAN DIMOFF, 28, rue Foxleigh, Kanata, Ontario, ayant aussi des biens dans le district de Hull, partie défendresse.

« La moitié indivise d'un immeuble appartenant à Stan Dimoff, connu et désigné comme étant le lot dix (10), subdivision dix (10) rang Douze (rg 12), municipalité de Val-des-Monts, canton de Templeton ».

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de mille trois cent quarante-quatre dollars (1 344,00 \$). Ce montant minimum fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de la moitié indivise de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale. Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, QC, le SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GÉRARD LACROIX

Bureau du shérif
Cour provinciale
Hull, le 17 juin 1986

47423

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Joliette
 Nos 500-02-044982-853
 705-18-000054-862

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 600, rue de La Gauchetière, Montréal, partie demanderesse, contre RÉAL COURCY et YOLANDE COURCY, domiciliés et résidant au 601, rue de la Presqu'Île, Le Gardeur, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, J6E 3H8, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision dix du lot originaire dix-huit du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Élizabeth (lot 10-18), division d'enregistrement de Joliette. Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision onze du lot originaire dix-huit du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Élizabeth (lot 18-11), division d'enregistrement de Joliette, avec la bâtisse y érigée, portant le numéro d'immeuble 311, avenue Denis, Notre-Dame-de-Lourdes, QC. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 5 657,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MARDI SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 JOHANNE TELLIER

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Joliette, le 8 août 1986

47424

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Joliette
 Nos 500-05-010389-854
 705-18-000058-863

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation légalement constituée selon la loi, ayant une succursale au 417, boulevard Lacombe, ville de Le Gardeur, province de Québec, partie demanderesse, contre MICHEL AUGER, homme d'affaires, domicilié et résidant au 12610, rue Sherbrooke Est, appartement 1, Pointe-aux-Trembles, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Repentigny, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot numéro cent quarante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante-sept (47-142-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny; avec bâtisse y érigée, portant le numéro d'immeuble 7, rue Bastien, Repentigny, QC. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell-Canada, telle que créée aux termes d'un acte enregistré à L'Assomption sous le numéro 216784 et une servitude de vue, telle que créée aux termes d'un acte enregistré à L'Assomption sous le numéro 239557. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 19 964,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le JEUDI SEIZIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 JOHANNE TELLIER

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Joliette, le 12 août 1986

47425

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Joliette
 Nos 705-05-000187-867
 705-18-000060-869

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation régie par la Loi sur les banques du Canada, ayant une succursale au 3591, rue Queen, Rawdon, district de Joliette, partie demanderesse, contre GABRIEL LE-PAGE, domicilié et demeurant au 4924, boulevard Pontbriand, Rawdon, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, district de Joliette, mis en cause.

« 1. Un premier emplacement connu et désigné comme étant formé d'une partie du lot numéro un de la subdivision officielle du lot deux cent quatre de la subdivision officielle du lot originaire dix-sept (ptie 17-204-1), rang Cinq du cadastre officiel du canton de Rawdon, division d'enregistrement de Montcalm; borné en front, vers le nord-est, par le lot 17-227 (rue Metcalfe), vers le nord-ouest et le nord-est par une partie non subdivisée du lot 17-204-1, vers le nord-ouest par le lot 17-203, vers le sud-ouest par le lot 17-205-1, vers le sud-est par le lot 17-204-2. Mesurant, vers le nord-est, six mètres et deux cent quarante-huit millimètres (6,248 m), vers le nord-ouest trente-six mètres et quatre-vingt-cinq centimètres (36,85 m), vers le nord-est seize mètres et cinq cent quatre-vingt-un millimètres (16 581 m), vers le nord-ouest vingt-sept mètres et deux cent quarante-six millimètres (27,246 m), vers le sud-ouest vingt-cinq mètres et quatre cent cinq millimètres (25,405 m), vers le sud-est soixante-trois mètres et quatre cent trente-deux millimètres (63,432 m); contenant en superficie neuf cent quatre-vingt-neuf mètres carrés et quatre-vingt-sept centimètres carrés (989,87 m²).

2. Un deuxième emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot deux cent quatre de la subdivision officielle du lot originaire dix-sept (17-204-2), rang Cinq du cadastre officiel du canton de Rawdon, division d'enregistrement de Montcalm; avec toutes les bâtisses dessus construites, et portant le numéro d'immeuble 3583, rue Mercalfe, Rawdon, J0K 1S0, et consistant en un garage. »

Modèle et numéro de série (selon le cas)	Quantité	Description
1. Proto 408	1	Clamp 8 po
2.	1	Clamp 7 po
3.	3	Clamps Vise Grip
4. T290-2	1	Clamp Blacklamp
5.	1	Table de Travail en métal 6 pi × 28 po
6.	1	Table de travail en métal 10 pi × 22 po
7.	1	Table de travail en bois et métal 8 pi × 30 po
8. Culumb	1	Étaux 6 po
9. Henry	1	Étaux 5 po
10. Record no 6	1	Étaux avec base pivotante
11.	1	Table de travail en métal 8 pi × 32 po
12. Pulsar Mod. 140 Sér. F 02105	1	Scope Tester
13. Mod. 308	1	Perceuse ½
14. Mod. 7358 Sér. 4351	1	Press Drill Canadien
15. AC-DC 250 amp. Sér. 659206	1	Soudeuse Solar
16. Mod. 16030 B4B Sér. 7600	1	AVR Tester
17. Joyce	1	Lift Plancher
18.	1	Lift Plancher avec rampe
19.	1	Lift Plancher Waver
20. Mod. 110	1	Steemer Maisbaby
21. Mod. UAP	1	Jack Plancher 4 tonnes Waver
22.	1	Jack Hene Wagner 1 ½ tonne Plancher
23.	1	Jack Plancher Hene Wagner 4 tonnes

Modèle et numéro de série (selon le cas)	Quantité	Description	Modèle et numéro de série (selon le cas)	Quantité	Description
24. Sér. 52-3145	1	Bay Lift Lee and Lift	43. Sér. 1213	1	Impact Wrench C.D. ½
25. Sér. 8-110451	1	Spark Plug Cleaner Champion	44. Sér. 1543	1	Impact Wrench Inge sol ¾
26. Mod. 20-20 Coats Sér. 61594	1	Machine à pneus	45. Sér. 09091	1	Impact Wrench C.P. 1 po
27. Sér. 11737	1	Chargeur à batteries Canadien	46. Sér. 2709	1	Impact Wrench Industriel
28. Sér. 88001	1	Chargeur à batteries Canadien	47.	2	Réservoir d'huile à freins
29. Alemite	1	Pompe à graisse	48.	1	Égouttoir pour l'huile
30. Sér. B 7579	1	Jack Body 10 tonnes Hene Wagner	49.	1	Pompe à l'huile avec réservoir 40 gallons
31. Sér. B 645	1	Jack Body 5 tonnes Hene Wagner	50.	1	Jack 20 tonnes Waver
32. Sér. R 65CR	1	Oxygene Set Double Vc end C	51. Sér. 4023	1	Jack 50 tonnes
33. Sér. R 65CP	1	Oxygene Set Double Vc end C	52.	4	Jack 3 tonnes Japonais
34. Sér. 68107	1	Drum Disk Reconditionneur Ammco	53.	1	Jack à troue
35.	1	Jack à moteur sur roues	54.	1	Jack à Bumper Snap On 3 tonnes
36. Sér. 807A Wolf	1	Sableuse électrique	55. Sér. 4847 No. W B K 2	1	Balanceur Snap On
37.	1	Sableuse électrique Metabo	56. Sér. Mod. 25-42-1	1	Balanceur Electronic Hunter 252713-8
38. Sér. 2508	1	Sableuse industrielle Pneumatic	57. Sér. 533489-1 Mod. 139-41	1	Balanceur Hunter
39. Sér. M 3543	1	Chain Bloc Cyclone 1 tonne	58. Sér. 431883-1 82-L Mod. 900A	1	Aligneur Hunter
40. Sér. 5323	1	Bench Grinder Black & Decker	59.	1	Support pour roue de camion sur roues
41. Sér. 176 Wrench	1	Grinder Ingesol	60. Sér. 201121	1	Laveuse à pièces Burgess
42. Sér. 12155 Mod. 651	1	Compresseur 5 H.P. Webster	61. Sér. 009-7300 Mod. V 92B	1	Machine à coke

**Modèle
et numéro
de série
(selon le cas)**

Quantité Description

62. Mod. 655 Sér. 3343	1	Machine à Valve Sioux
63. Sér. 17829 10035	1	Camion Remorque Fargo 1962 8 cylindres

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 14 823,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le JEUDI NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
JOHANNE TELLIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 12 août 1986

47426

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-02-000280-867
705-18-000055-869

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE RAWDON, ayant son siège social au 3690, rue Queen, Rawdon, district de Joliette, partie demanderesse, contre DAME CÉCILE PAGÉ, domiciliée au 4337, rue Martial, Sainte-Julienne, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, district de Joliette, mis en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité de Sainte-Julienne, plus précisément connu et désigné comme étant une partie du lot sept cent quarante (ptie 740) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Julienne, division d'enregistrement de Mont-

calm; mesurant cent.pieds (100 pi) tant en front qu'en arrière, par quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) dans ses lignes latérales. Borné en front, au sud-est, par la rue Martial; en arrière, au nord-ouest, et d'un côté, au sud-ouest, par une partie 740 appartenant à Alcide Lévesque ou représentants; et de l'autre côté, au nord-est, par une partie 740 appartenant à Cécile et/ou René Pagé, ou représentants. Le tout tel que montré sur un plan préparé par Stanley Rowan, a.-g. en date du 10 avril 1962 comme étant le lot 740-25. Avec les bâtisses y érigées, portant le numéro d'immeuble 4337, Martial, Sainte-Julienne. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 5 934,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le JEUDI NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JOHANNE TELLIER

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 11 août 1986

47427

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 500-05-001660-867
705-18-000059-861

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-VINCENT FERRIER, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et son bureau principal en la ville de Montréal, 205, rue Jarry Est, partie demanderesse, contre LUCIEN CHABOT, résidant et domicilié au 4744, Colombey, Saint-Léonard, district de Montréal, ROGER CHABOT & THÉRÈSE MATHIEU, tous deux résidant et domiciliés au 5391, Saint-Zotique, appartement 3, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse, RANDOLPH P. JONES, C.G.A., du bureau de MALETTE, BENOIT & COMPAGNIE LIMITÉE, syndic, 1, complexe Des-

jardins, local 1800, Montréal, district de Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de Montcalm, 1532, Albert, Sainte-Julienne, J0K 2T0, mis en cause.

« 1. Un emplacement situé à Saint-Alexis, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-dix A (ptie 390A) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Alexis, mesurant soixante-quinze pieds de largeur sur une profondeur de trois cent soixante-dix pieds, mesures anglaises, plus ou moins et bornée comme suit: en front par le chemin public (cordon du Premier Rang du canton de Rawdon), en profondeur et du côté est par d'autres parties dudit lot no 390A, propriété de Jean Marc Tremblay ou représentants, et de l'autre côté, à l'ouest par une autre partie dudit lot no 390A, propriété de M. Martineau ou représentants: avec bâtisses dessus construites et portant le no 85A, rang du Cordon, Saint-Alexis. Ainsi que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et spécialement avec une servitude en faveur de Gatineau Power & Company enregistrée à Montcalm, le neuf mars mil neuf cent cinquante-neuf, sous le no 77847.

2. Un morceau de terrain situé à Saint-Alexis, comté de Montcalm, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent quatre-vingt-dix A (ptie 390A) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Alexis, mesurant soixante-quinze pieds de largeur en front sur le chemin public sur la profondeur qu'il y a du chemin public à aller au ruisseau à la profondeur, soit environ quatre cents pieds, mesures anglaises, plus ou moins, et borné en front par le chemin public, en profondeur par ledit ruisseau, d'un côté, à l'ouest, par une autre partie dudit lot no 390A, propriété de monsieur Turcot ou représentants, et de l'autre côté, à l'est, par une autre partie dudit lot no 390A, propriété dudit Lucien Chabot cidessus décrite. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 10 506,00 \$ quant au premier immeuble, et à 9 129,00 \$ quant au deuxième immeuble, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne,

le JEUDI NEUVIEME jour d'OCTOBRE 1986 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
JOHANNE TELLIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 15 août 1986

47474

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-05-000183-866
705-18-000057-865

QUINCAILLERIE MAURICE CHAMPAGNE & FILS INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 496, rue Principale, Saint-Thomas, district de Joliette, partie demanderesse, contre HARMEL GOURD, résidant au 140, rang Saint-Henri, Lavaltrie, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, mis en cause.

« 1. Une terre sise et située en la municipalité de la paroisse de Lavaltrie, comté de Berthier, connue et désignée comme étant le lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-neuf (no 489) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie, division d'enregistrement de Berthier.

2. Une terre sise et située en la municipalité de la paroisse de Lavaltrie, comté de Berthier, connue et désigné comme étant le lot numéro quatre cent quatre-vingt-dix (no 490) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie, division d'enregistrement de Berthier.

3. Une terre sise et située en la corporation municipale de la paroisse de Lavaltrie, comté de Berthier, connue et désignée comme étant le lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-onze (no 491) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie, division d'enregistrement de Berthier.

À distraire dudit lot no 491:

a) La partie vendue au ministère de la Voirie, suivant acte de vente reçu devant J.A. Boivin, notaire, en date du 3 février 1962 et dont copie a été enregistrée par dépôt au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, sous le numéro 103127, laquelle partie est plus amplement décrite comme suit, savoir:

aa) Un immeuble connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-

onze (ptie 491) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie, division d'enregistrement de Berthier, mesurant vingt-deux pieds et cinq dixièmes de pied (22,5 pi) en sa ligne sud-ouest, deux cent quarante pieds et six dixièmes de pied (240,6 pi) en sa ligne nord-ouest, quatre cent quarante-deux pieds et neuf dixièmes de pied (422,9 pi) en sa ligne nord-ouest, soixante-trois pieds et un dixième de pied (63,1 pi) en sa ligne nord-est, sept cent un pieds et cinq dixièmes de pied (701,5 pi) en ses lignes sud et sud-est et contenant en superficie quatorze mille quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés (14 099 pi²) et borné comme suit: vers le sud-ouest par le lot 498 dudit cadastre, vers le nord-ouest par une partie du lot 491 dudit cadastre, vers le nord-est par le lot 487 dudit cadastre, vers le sud et vers le sud-est par le chemin de la Station.

bb) Un immeuble connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-onze (ptie 491) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie, division d'enregistrement de Berthier, mesurant trois cent trente-quatre pieds et trois dixièmes de pied (334,3 pi) en une première ligne sud-est, deux cent trente-neuf pieds et deux dixièmes de pied (239,2 pi) en une seconde ligne sud-est, onze pieds et cinq dixièmes de pied (11,5 pi) en sa ligne sud-ouest, cinq cent quatre-vingt-onze pieds et neuf dixièmes (591,9 pi) en sa ligne nord-ouest et contenant en superficie onze mille quatre-vingt-six pieds carrés (11 086 pi²) et borné comme suit: vers le sud-est par une partie du lot 491 dudit cadastre, vers le sud-ouest par le lot no 490 dudit cadastre, et vers le nord-ouest par le chemin de la Station.

b) La partie vendue par Simond Gourd et Hector Gourd à Gilles Vincent suivant acte de vente reçu devant Marcel Sarrazin, notaire, en date du 15 août 1977, et dont copie a été enregistrée par dépôt au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, le 16 août 1977, sous le numéro 155104, laquelle partie distraite ayant fait l'objet d'un acte de correction enregistré à Berthier, sous le numéro 169699 et étant plus amplement décrit comme suit, savoir:

Un immeuble connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-onze (ptie 491) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie, division d'enregistrement de Berthier, mesurant quatre-vingt-onze mètres et vingt-neuf centièmes de mètre (91,29 m) en sa ligne sud-ouest, cinquante-cinq mètres et vingt-six centièmes de mètres (55,26 m) en sa ligne nord-ouest, quatre-vingt-un mètres et trente-huit centièmes de mètre (81,38 m) en sa ligne nord-est, cinquante-deux mètres et soixante-six centièmes de mètre (52,66 m) en sa ligne sud-est et contenant en superficie quatre mille

quatre cent cinquante-quatre mètres carrés et soixante-six centièmes de mètre carré (4 454,66 m²), et borné comme suit: vers le sud-ouest par une partie du lot no 491 dudit cadastre, vers le nord-ouest par une partie du lot 489 dudit cadastre, vers le nord-est par une partie du lot 487 dudit cadastre, et vers le sud-est par une partie du lot 491 dudit cadastre étant le rang Point-du-Jour Nord.

4. Une terre sise et située en la corporation municipale de la paroisse de Lavaltrie, comté de Berthier, connue et désignée comme étant le lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-douze (no 492) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie, division d'enregistrement de Berthier.

5. Une terre sise et située en la corporation municipale de la paroisse de Lavaltrie, comté de Berthier, connue et désignée comme étant le lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-quatorze (no 494) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie, division d'enregistrement de Berthier. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 3 614,60 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le MARDI QUATORZIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JOHANNE TELLIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 11 août 1986

47428

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos ITA-520-86
705-18-000056-867

Dans l'affaire de la Loi de l'impôt sur le revenu, du Régime de pensions du Canada, de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, et dans l'affaire d'une cotisation

ou des cotisations établies par le ministre du Revenu national en vertu d'une ou plusieurs des lois suivantes: la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada et la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, contre MARCEL LAFOREST, 115, boulevard L'Assomption, Repentigny, débiteur-saisi, et LES ENTREPRISES DE GESTION M.A.T. LTÉE, 115, boulevard L'Assomption, Repentigny, tierce-saisie, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Repentigny, connu et désigné comme étant le lot numéro trente-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-cinq (135-39) au cadastre officiel de la paroisse de Repentigny; avec maison dessus érigée, portant le numéro 115, boulevard L'Assomption, ville de Repentigny. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 65 567,25 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le JEUDI SEIZIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
JOHANNE TELLIER

Bureau du shérif
Cour fédérale
Joliette, le 12 août 1986

47429

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 500-02-018836-853
705-18-000053-864

TRANSPORT HAMEL INC., corporation légalement constituée, faisant affaires sous la raison sociale de Transport Exit au 8575, Pascal-Gagnon, Saint-Léonard, QC, H1P 1Y5, partie demanderesse, contre FERROFAB LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 190, rang Bas-L'Achigan, L'Épiphanie, QC, J0K 1J0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de

L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, mis en cause.

« Le lot 265, partie 264, partie 267, du cadastre officiel de la paroisse de L'Épiphanie, borné au sud-est par la route 33, appelée à cet endroit chemin du Bas-L'Achigan, au nord-est par un chemin public conduisant au Petit Saint-Esprit; au nord-ouest et au sud-ouest par le résidu du lot 264, et mesurant ledit emplacement cent cinquante pieds (150 pi) dans chacune de ses quatre lignes sud-est, sud-ouest et nord-ouest, soit cent cinquante pieds (150 pi) sur le chemin public, et cent cinquante pieds (150 pi) sur la route 33, cent cinquante pieds (150 pi) sur le chemin public et cent cinquante pieds (150 pi) dans chacune des deux autres lignes arrières. Avec toutes constructions y érigées, circonstances et dépendances, lesdits lots et bâtisses portant le numéro d'immeuble 190, du rang Bas-L'Achigan, L'Épiphanie, province de Québec, J0K 1J0. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 17 313,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MARDI TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE 1986 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
JOHANNE TELLIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 8 août 1986

47456

Labelle

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-002428-838
S. 308

LA MUNICIPALITÉ DE L'ANNONCIATION, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 84, rue Principale, L'Annonciation, district de Labelle,

partie demanderesse, contre FERNAND SARRAZIN, demeurant et domicilié à R.R. 1, canton de Marchand, L'Annonciation, district de Labelle, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, district de Labelle, partie défenderesse.

La description des immeubles qui seront vendus est la suivante:

1. « Un emplacement situé dans le canton de Marchand, comté de Labelle, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cinquante six A, rang Sud-Ouest-Rivière-Rouge (56A, ptie, rg S.-O.-R.-R.) au cadastre officiel du canton de Marchand. L'emplacement présentement vendu mesure cent trente-cinq pieds (135 pi) en front sur la route nationale Montréal-Mont-Laurier, côté nord-est de ladite route no 11, sur une profondeur de cent soixante-quinze pieds (175 pi) à partir du côté nord-est de ladite route Nationale. L'emplacement vendu est borné en front, vers le sud-ouest, par la nouvelle route nationale Montréal-Mont-Laurier, en arrière, vers le nord-est, par une autre partie dudit lot 56A, rang S.-O.-R.-R. demeurant la propriété de dame Boisvert ou représentants légaux, d'un côté, vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot 56A, rang S.-O.-R.-R. constituant la propriété de J. Oscar Létourneau Inc., et de l'autre côté, vers le sud-est, par une autre partie dudit lot 56A, rang S.-O.-R.-R. constituant la propriété de l'acquéreur acquise de Roger Piché, suivant acte intervenu par devant le notaire Lucien Cyr. Tel que le tout se trouve actuellement sans bâtisse.

2. Un certain emplacement situé dans le canton de Marchand, comté de Labelle, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cinquante-six A, rang Sud-Ouest-Rivière-Rouge (56A, ptie, rg S.-O.-R.-R.) au cadastre officiel du canton de Marchand. L'emplacement vendu mesure cent soixante-quinze pieds (175 pi) de largeur en front sur la nouvelle route nationale Montréal-Mont-Laurier, côté nord-est de ladite route Nationale, sur une profondeur moyenne de cent dix pieds (110 pi) dans les lignes sud-est et nord-ouest; l'emplacement vendu est borné en front, vers le sud-ouest, par la nouvelle route nationale Montréal-Mont-Laurier, en arrière, vers le nord-est, et d'un côté vers le sud-est, par d'autres parties dudit lot 56A, rang S.-O.-R.-R., canton de Marchand, et de l'autre côté, vers le nord-ouest, par l'emplacement appartenant à Jacques Charbonneau, suivant son titre passé devant le notaire soussigné, le 30 novembre 1956, et enregistré à Mont-Laurier sous le numéro 46721.

3. Un autre lopin de terre situé dans ledit canton de Marchand, comté de Labelle, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cinquante-six A, rang

Sud-Ouest-Rivière-Rouge (56A, ptie, rg S.-O.-R.-R.) au cadastre officiel du canton de Marchand et tel lopin de terre mesurant soixante-cinq pieds (65 pi) de profondeur à partir de la ligne nord-est de l'emplacement en premier lieu décrit et sur une largeur de cent pieds (100 pi) et tel lopin de terre borné vers le sud-ouest par le lopin en premier lieu décrit et présentement vendu, vers le nord-ouest par l'emplacement appartenant à Jacques Charbonneau, vers le nord-est et le sud-est par d'autres parties dudit lot 56A, rang S.-O.-R.-R., canton de Marchand. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives attachées auxdits lopins de terre, et notamment avec la servitude de puisage d'eau à une source située du côté nord-est et telle servitude de puisage d'eau moyennant une indemnité de vingt dollars (20,00 \$) annuellement et payable le jour où ledit acquéreur ou représentants légaux puisera l'eau à ladite source et le tout tel que déterminé aux termes du titre d'acquisition du vendeur.

4. Une certaine étendue de terrain située dans la municipalité du village de L'Annonciation, comté de Labelle, connue et désignée comme faisant partie des lots numéros cinquante-six A et cinquante B, rang Sud-Ouest-Rivière-Rouge (56A et 56B, pties, rg S.-O.-R.-R.) au cadastre officiel du canton de Marchand. Cet immeuble vendu comprend toute cette étendue de terrain limitée au nord-est par la ligne de chemin de fer, par la propriété actuelle de l'acquéreur pour une distance de deux cent trente-cinq pieds (235 pi) suivant ses titres acquis de Roger Piché et Jacques Charbonneau, et formant ainsi la borne sud-ouest. La ligne sud-est de telle étendue de terrain est une droite parallèle à la ligne divisoire des lots 55 et 56A, rang S.-O.-R.-R. et située à une distance de deux cent trente-cinq pieds (235 pi) au nord-ouest de telle ligne divisoire. La ligne nord-ouest de tel immeuble vendu est une droite partant de la limite nord-est de l'emplacement appartenant à J. Oscar Létourneau et se prolongeant parallèlement à la ligne divisoire des lots 55 et 56A, rang S.-O.-R.-R. jusqu'au chemin de fer, et telle droite étant située à soixante pieds (60 pi) au nord-ouest de la limite sud-est de profondeur de l'emplacement appartenant à J. Oscar Létourneau, suivant leur titre en date du 1^{er} octobre 1956 et enregistré sous le numéro 46401. À titre d'information, l'emplacement appartenant à J. Oscar Létourneau mesure deux cents pieds (200 pi) de largeur sur une profondeur de deux cent cinquante pieds (250 pi) à partir de l'emprise de route 117. Cet immeuble vendu est donc borné vers le nord-ouest pour une distance de soixante-quinze pieds (75 pi) par l'immeuble de J. Oscar Létourneau et subséquemment pour la distance de la ligne nord-est de J.O. Létourneau jusqu'au chemin de fer par une autre partie du lot 56B, R.S.O.R. demeurant la propriété de Yvette Legault. Tel que le tout se trouve actuellement et sujet à la

servitude de passage établie et affectant l'immeuble vendu pour communiquer du côté nord-est du chemin de fer en faveur de Yvette et Claude Legault.

5. Un immeuble situé dans le canton de Marchand, comté de Labelle, connu et désigné comme faisant partie des lots numéros cinquante-six A, cinquante-six B et cinquante-sept A, rang Sud-Ouest-Rivière-Rouge (56A, 56B et 57A, pties, rg S.-O.-R.-R.) au cadastre officiel du canton de Marchand. Cet immeuble vendu est borné en front vers le nord-est par la route nationale no 11, en arrière, vers le sud-ouest, par le cordon des rangs 3 et Sud-Ouest-Rivière-Rouge, d'un côté, vers le sud-est, par la ligne divisoire des lots 55 et 56A, rang S.-O.-R.-R. et de l'autre côté vers le nord-ouest par la ligne divisoire des lots 57A et 57B, rang Sud-Ouest-Rivière-Rouge, canton de Marchand.

À distraire cependant de cette étendue de terrain ci-haut décrite, les divers emplacements concédés antérieurement en front sur la route no 11 et appartenant aux personnes suivantes:

a) le lopin de terre appartenant originairement à dame Lucille Gauthier de Péron et constituant aujourd'hui la propriété de Richard Raymond, suivant vente originaire enregistrée no 40273;

b) le lopin de terre appartenant à Raymond Léger suivant vente originaire enregistrée no 45890 et constituant aujourd'hui la propriété de Jean-Paul Sabourin;

c) le lopin de terre appartenant originairement à Georges Richard, suivant vente enregistrée sous le no 42177 et appartenant à Réjean Cusson;

d) l'emplacement appartenant à dame Narcisse Gargantini, père, suivant son titre enregistré no 45888;

e) l'emplacement appartenant originairement à Narcisse Gargantini, fils, suivant son titre enregistré no 45889 et constituant aujourd'hui la propriété de l'acquéreur;

f) l'emplacement appartenant déjà au présent acquéreur, suivant son titre enregistré numéro 46098.

Tel que le tout se trouve actuellement sans bâtisses.

Et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 53 980,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à DIX heures.

Le shérif,
RAYMOND FORTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 11 août 1986

47457

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-003049-861

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation bancaire dûment constituée en vertu de la Loi sur les banques, ayant son siège social au 1155, boulevard Dorchester Ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre LA SOCIÉTÉ ALFI INC., corporation dûment constituée en vertu des lois du Québec, ayant son siège social et un bureau au 7576, rue Saint-Denis, ville et district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Une certaine terre située en la ville de Laval (Saint-Vincent-de-Paul), composé comme suit:

1. du lot numéro cinq cent vingt-six (526) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, représentant une superficie de dix arpents et quarante-cinq centièmes d'arpent (10,45 arp);

2. du lot numéro cinq cent vingt-sept (527) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, représentant une superficie de un arpent et trente-cinq centièmes d'arpent (1,35 arp);

3. du lot numéro cinq cent vingt-huit (528) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, représentant une superficie de douze arpents (12 arp); et

4. du lot numéro cinq cent trente et un (531) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, représentant une superficie de soixante-dix-sept arpents et quatre-vingt-six centièmes d'arpent (77,86 arp).

Ladite terre représente une superficie totale de cent un arpents et soixante-six centièmes d'arpent (101,66) plus ou moins.

Desdits lots 528 et 531 dudit cadastre et ci-dessus mentionnés, il faut distraire de l'emplacement ci-après décrit, savoir: un certain emplacement situé à ville de Laval (Saint-Vincent-de-Paul), ayant front au rang Saint-Elzéar, et composé comme suit:

a) de partie du lot numéro cinq cent trente et un (ptie 531), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, mesurant dans ses lignes nord et sud, cent quatre-vingt-treize pieds et sept dixièmes de pied (193,7 pi) de largeur, sur une profondeur de cent quatre-vingt-seize pieds et sept dixièmes de pied (196,7 pi) dans ses lignes est et ouest, représentant une superficie de trente-sept mille sept cent soixante-trois pieds carrés (37 763 pi²), mesures anglaises, plus ou moins, et bornée comme suit: vers le nord par une partie dudit lot 531, faisant partie du présent prêt; vers l'est par partie du lot 532 dudit cadastre, vers le sud par le chemin public ou rang Saint-Elzéar; et vers l'ouest par partie du lot 528 ci-après décrite;

b) de partie du lot numéro cinq cent vingt-huit (ptie 528) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant dans ses lignes nord et sud, huit pieds et sept centièmes de pied (8,07 pi) de largeur, sur une profondeur de cent quatre-vingt-seize pieds et sept dixièmes de pied (196,7 pi) dans ses lignes est et ouest, représentant une superficie de mille cinq cent soixante-treize pieds carrés (1 573 pi²), mesures anglaises, plus ou moins, et bornée comme suit: vers le nord et vers l'ouest, par partie dudit lot 528. »

La mise à prix est fixée à 34 527,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le QUATORZIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 août 1986

47495

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005499-858

CRÉDIT BAIL SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (CANADA) INC., partie demanderesse, contre ENTREPRISE P.L.V. INC. et RÉAL BLANCHARD, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« L'immeuble de la partie défenderesse connu et désigné comme étant un emplacement situé à ville de Laval (Fabreville), ayant front sur la 4^e Avenue, connu et désigné comme étant composé:

A) de la subdivision quatre cent dix du lot originaire numéro cent soixante-douze (172-410) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose;

B) de la partie de la subdivision quatre cent onze du lot originaire numéro cent soixante-douze (172-ptie 411) du susdit cadastre; mesurant treize pieds (13 pi) de largeur par quatre-vingt-dix-huit pieds (98 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins. Borné au nord-est par la 4^e Avenue, au sud-ouest par le lot 172-569, au sud-est par le lot 172-410, et au nord-ouest par le résidu dudit lot 172-411.

Avec la maison dessus érigée, portant le numéro 620, 4^e Avenue, Fabreville, ville de Laval. »

La mise à prix est fixée à 9 945,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le DIXIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 août 1986

47496

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-041286-852

LES ENTREPRISES ST-LUC INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 13000, rue Sherbrooke Est, local 302, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre JACQUES DUMOUCHEL et NICOLE LECHASSEUR, résidant et domiciliés au 538, 67^e Avenue, Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé dans le quartier Pointe-aux-Trembles, Montréal, et composé comme suit:

1. Du lot cinq cent cinquante-trois de la subdivision du lot originaire deux cent dix-sept (217-553) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-aux-Trembles.

2. Du lot soixante-six de la subdivision du lot originaire deux cent dix-huit (218-66) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-aux-Trembles.

Avec bâtisse portant le numéro d'immeuble 538, 67^e Avenue, Pointe-aux-Trembles, Montréal, dont le mur latéral est mitoyen.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 15 678,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 août 1986

47497

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010873-857

MOHAMED GMIR, homme d'affaires, résidant et domicilié au 5174, rue François-1^{er}, Saint-Léonard, district de Montréal, partie demanderesse, contre BONNIE FOWLER, résidant et domiciliée au 1286, rue Godin, Verdun, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un droit indivis d'un demi sur un terrain ayant front sur l'avenue Godin dans la cité de Verdun, connu comme étant la subdivision quatre cent trente-deux du lot quatre mille six cent quatre-vingt-un (4681-432) figurant sur le cadastre de la paroisse de Montréal. Avec la maison qui s'y trouve portant les numéros 1286 et 1288, avenue Godin, les deux murs de côté étant mitoyens. Avec le droit de passage en commun avec d'autres sur la ruelle menant audit terrain. Avec à son profit et à sa charge une servitude réciproque de droit de vue établie dans un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 779526. En l'état où la propriété se trouve maintenant sans exception ni réserve d'aucune sorte.

La mise à prix est fixée à 8 400,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale de la moitié indivise de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 12 août 1986

47447

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

C.S.Q. 200-05-003147-845

S. 200-18-000129-864

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 300, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond, comté de Portneuf, G0A 4G0, demanderesse, contre **BIASOTTO ET HARDY INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 91, rue Saint-François Ouest, Notre-Dame-de-Portneuf, Portneuf, et **ALFRED BIASOTTO**, domicilié et résidant au 66, rue des Épinettes, Portneuf-Station, comté de Portneuf, et **BERNARD BIASOTTO**, domicilié et résidant au 2021, chemin Neuf, Portneuf-Station, comté de Portneuf, défendeurs.

« a) La subdivision dix-sept du lot originaire quatorze (14-17) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf, division d'enregistrement de Portneuf;

b) une partie non subdivisée de la subdivision seize du lot originaire numéro quatorze (14-16-ptie n.s.) du plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf, division d'enregistrement de Portneuf, mesurant, mesures anglaises, soixante-cinq pieds (65 pi) de front sur le chemin public, la subdivision numéro deux du lot numéro quatorze (14-2) quatre-vingt-dix pieds (90 pi) en profondeur et environ quatre-vingt-huit pieds (88 pi) dans sa ligne nord-est, bornée vers le sud-ouest par la subdivision numéro deux du lot numéro quatorze (14-2) étant une rue, vers le nord-ouest par la subdivision numéro un du lot numéro quatorze (14-1) ci-dessus mentionné, vers le nord-est au résidu de la subdivision numéro seize du lot numéro quatorze (14-16), propriété de monsieur Yvon Hardy ou ayants droit, et vers le sud-est par une autre partie du même lot quatorze (14 ptie) appartenant à monsieur Hermas Hardy ou ayants droit.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à treize mille trois cent cinquante et un dollars et quatre-vingts cents (13 351,80 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le TRENTEIÈME jour de SEPTEMBRE 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 30 août 1986

47476

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

C.S.Q. 200-05-000613-864

S. 200-18-000128-866

FRENETTE ET FRÈRES LTÉE, route 138, Portneuf, QC, demanderesse, contre **GASTON SANHAD-DAD** (alias Gassan Haddad), 1765, rue Lafortune, Ancienne-Lorette, QC, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision dix-huit du lot originaire huit cent quinze (815-18) du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à trois mille neuf cent soixante-treize dollars (3 973,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 30 août 1986

47475

Richelieu

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Montréal
 Nos 500-02-006218-841
 765-18-000643-866

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES, corporation municipale légalement constituée, ayant un bureau au 581, Marie-Victorin, dans les limites de son territoire, district judiciaire de Richelieu, province de Québec, partie demanderesse, contre A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC., a/s Lucien Roy, président, 8350, rue Sorel, Brossard, province de Québec, partie défenderesse.

« Un emplacement sis et situé en la municipalité de Verchères, connu et désigné comme étant la subdivision numéro 49 du lot originaire numéro 201 au cadastre officiel de la paroisse de Verchères, division d'enregistrement de Verchères. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 1 504,75 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement de Verchères, 461, Saint-Joseph, Sainte-Julie, le JEUDI DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
 Cour provinciale
 Sorel, le 11 août 1986 47430

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Montréal
 Nos 500-02-006216-845
 765-18-000644-864

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES, corporation municipale légalement constituée, ayant un bureau au 581, Marie-Victorin, dans les limites de son territoire, district judiciaire de Richelieu, province de Québec, partie demanderesse, contre A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC., a/s Lucien Roy, président, 8350, rue Sorel, Brossard, province de Québec, partie défenderesse.

« Un emplacement sis et situé en la municipalité de Verchères, connu et désigné comme étant la subdivi-

sion numéro 37 du lot originaire numéro 201 au cadastre officiel de la paroisse de Verchères, division d'enregistrement de Verchères. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 1 560,00 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement de Verchères, 461, Saint-Joseph, Sainte-Julie, le JEUDI DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
 FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
 Cour provinciale
 Sorel, le 11 août 1986 47431

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Montréal
 Nos 500-02-006214-840
 765-18-000645-861

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES, corporation municipale légalement constituée, ayant un bureau au 581, Marie-Victorin, dans les limites de son territoire, district judiciaire de Richelieu, province de Québec, partie demanderesse, contre A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC., a/s Lucien Roy, président, 8350, rue Sorel, Brossard, province de Québec, partie défenderesse.

« Un emplacement sis et situé en la municipalité de Verchères, connu et désigné comme étant la subdivision numéro 42 du lot original numéro 201 au cadastre officiel de la paroisse de Verchères, division d'enregistrement de Verchères. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 1 920,75 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement de Verchères, 461, Saint-Joseph, Sainte-Julie, le JEUDI DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
 Cour provinciale
 Sorel, le 11 août 1986 47432

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Montréal
 Nos 500-02-006213-842
 765-18-000646-869

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES, corporation municipale légalement constituée, ayant un bureau au 581, Marie-Victorin, dans les limites de son territoire, district judiciaire de Richelieu, province de Québec, partie demanderesse, contre A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC., a/s Lucien Roy, président, 8350, rue Sorel, Brossard, province de Québec, partie défenderesse.

« Un emplacement sis et situé en la municipalité de Verchères, connu et désigné comme étant la subdivision numéro 151 du lot originaire numéro 201 au cadastre officiel de la paroisse de Verchères, division d'enregistrement de Verchères. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 406,25 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement de Verchères, 461, Saint-Joseph, Sainte-Julie, le JEUDI DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
 FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
 Cour provinciale
 Sorel, le 11 août 1986 47433

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Montréal
 Nos 500-02-006211-846
 765-18-000647-867

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES, corporation municipale légalement constituée, ayant un bureau au 581, Marie-Victorin, dans les limites de son territoire, district judiciaire de Richelieu, province de Québec, partie demanderesse, contre A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC., a/s Lucien Roy, président, 8350, rue Sorel, Brossard, province de Québec, partie défenderesse.

« Un emplacement sis et situé en la municipalité de Verchères, connu et désigné comme étant la subdivision numéro 144 du lot originaire numéro 201 au cadastre officiel de la paroisse de Verchères, division d'enregistrement de Verchères. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 809,25 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement de Verchères, 461, Saint-Joseph, Sainte-Julie, le JEUDI DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
 FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
 Cour provinciale
 Sorel, le 11 août 1986 47434

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Montréal
 Nos 500-02-006210-848
 765-18-000648-865

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES, corporation municipale légalement constituée, ayant un bureau au 581, Marie-Victorin, dans les limites de son territoire, district judiciaire de Richelieu, province de Québec, partie demanderesse, contre A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC., a/s Lucien Roy, président, 8350, rue Sorel, Brossard, province de Québec, partie défenderesse.

« Un emplacement sis et situé en la municipalité de Verchères, connu et désigné comme étant la subdivision numéro 147 du lot originaire numéro 201 au cadastre officiel de la paroisse de Verchères, division d'enregistrement de Verchères. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 809,25 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement de Verchères, 461, Saint-Joseph, Sainte-Julie, le JEUDI DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
 FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
 Cour provinciale
 Sorel, le 11 août 1986 47435

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Montréal
 Nos 500-02-006209-840
 765-18-000649-863

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES, corporation municipale légalement constituée, ayant un bureau au 581, Marie-Victorin, dans les limites de son territoire, district judiciaire de Richelieu, province de Québec, partie demanderesse, contre A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC., a/s Lucien Roy, président, 8350, rue Sorel, Brossard, province de Québec, partie défenderesse.

« Un emplacement sis et situé en la municipalité de Verchères, connu et désigné comme étant la subdivision numéro 148 du lot originaire numéro 201 au cadastre officiel de la paroisse de Verchères, division d'enregistrement de Verchères. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 406,25 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement de Verchères, 461, Saint-Joseph, Sainte-Julie, le JEUDI DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
 FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
 Cour provinciale
 Sorel, le 11 août 1986 47436

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Montréal
 Nos 500-02-006220-847
 765-18-000641-860

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES, corporation municipale légalement constituée, ayant un bureau au 581, Marie-Victorin, dans les limites de son territoire, district judiciaire de Richelieu, province de Québec, partie demanderesse, contre A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC., a/s Lucien Roy, président, 8350, rue Sorel, Brossard, province de Québec, partie défenderesse.

« Un emplacement sis et situé en la municipalité de Verchères, connu et désigné comme étant la subdivision numéro 145 du lot originaire numéro 201 au cadastre officiel de la paroisse de Verchères, division d'enregistrement de Verchères. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 809,25 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement de Verchères, 461, Saint-Joseph, Sainte-Julie, le JEUDI DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à NEUF heures.

Le shérif adjoint,
 FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
 Cour provinciale
 Sorel, le 11 août 1986 47437

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Montréal
 Nos 500-02-006219-849
 765-18-000642-868

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES, corporation municipale légalement constituée, ayant un bureau au 581, Marie-Victorin, dans les limites de son territoire, district judiciaire de Richelieu, province de Québec, partie demanderesse, contre A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC., a/s Lucien Roy, président, 8350, rue Sorel, Brossard, province de Québec, partie défenderesse.

« Un emplacement sis et situé en la municipalité de Verchères, connu et désigné comme étant la subdivision numéro 146 du lot originaire numéro 201 au cadastre officiel de la paroisse de Verchères, division d'enregistrement de Verchères. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 809,25 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement de Verchères, 461, Saint-Joseph, Sainte-Julie, le JEUDI DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à NEUF heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
 FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
 Cour provinciale
 Sorel, le 11 août 1986 47438

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Montréal
 Nos 500-02-006208-842
 765-18-000650-861

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES, corporation municipale légalement constituée, ayant un bureau au 581, Marie-Victorin, dans les limites de son territoire, district judiciaire de Richelieu, province de Québec, partie demanderesse, contre A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC., a/s Lucien Roy, président, 8350, rue Sorel, Brossard, province de Québec, partie défendresse.

« Un emplacement sis et situé en la municipalité de Verchères, connu et désigné comme étant la subdivision numéro 149 du lot originaire numéro 201 au cadastre officiel de la paroisse de Verchères, division d'enregistrement de Verchères. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 406,25 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement de Verchères, 461, Saint-Joseph, Sainte-Julie, le JEUDI DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
 FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
 Cour provinciale
 Sorel, le 11 août 1986 47439

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Montréal
 Nos 500-02-006206-846
 765-18-000651-869

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES, corporation municipale légalement constituée, ayant un bureau au 581, Marie-Victorin, dans les limites de son territoire, district judiciaire de Richelieu, province de Québec, partie demanderesse, contre A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC., a/s Lucien Roy, président, 8350, rue Sorel, Brossard, province de Québec, partie défendresse.

« Un emplacement sis et situé en la municipalité de Verchères, connu et désigné comme étant la subdivision numéro 150 du lot originaire numéro 201 au cadastre officiel de la paroisse de Verchères, division d'enregistrement de Verchères. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 403,00 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement de Verchères, 461, Saint-Joseph, Sainte-Julie, le JEUDI DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à QUATORZE heures TRENTÉ.

Le shérif adjoint,
 FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
 Cour provinciale
 Sorel, le 11 août 1986 47440

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Montréal
 Nos 500-02-006205-848
 765-18-000652-867

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES, corporation municipale légalement constituée, ayant un bureau au 581, Marie-Victorin, dans les limites de son territoire, district judiciaire de Richelieu, province de Québec, partie demanderesse, contre A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC., a/s Lucien Roy, président, 8350, rue Sorel, Brossard, province de Québec, partie défendresse.

« Un emplacement sis et situé en la municipalité de Verchères, connu et désigné comme étant la subdivision numéro 96 du lot originaire numéro 201 au cadastre officiel de la paroisse de Verchères, division d'enregistrement de Verchères. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 1 582,75 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement de Verchères, 461, Saint-Joseph, Sainte-Julie, le JEUDI DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
 FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
 Cour provinciale
 Sorel, le 11 août 1986 47441

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Montréal
 Nos 500-02-006203-843
 765-18-000653-865

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES, corporation municipale légalement constituée, ayant un bureau au 581, Marie-Victorin, dans les limites de son territoire, district judiciaire de Richelieu, province de Québec, partie demanderesse, contre A.C.H.Q. CONSTRUCTION INC., a/s Lucien Roy, président, 8350, rue Sorel, Brossard, province de Québec, partie défenderesse.

« Un emplacement sis et situé en la municipalité de Verchères, connu et désigné comme étant la subdivision numéro 104 du lot originaire numéro 201 au cadastre officiel de la paroisse de Verchères, division d'enregistrement de Verchères. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 2 434,25 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement de Verchères, 461, Saint-Joseph, Sainte-Julie, le JEUDI DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à QUINZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
 FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
 Cour provinciale
 Sorel, le 11 août 1986

47442

Rouyn-Noranda*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Rouyn-Noranda
 No 600-18-000009-869

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 161, rue Principale, Rouyn, district de Rouyn-Noranda, partie demanderesse, contre NAPOLÉON MASSE, domicilié et résidant au 128, rue Principale, lac Dufault, district de Rouyn-Noranda, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, Rouyn, mis en cause.

« Un certain lot de terre connu et désigné comme étant partie de la subdivision vingt-deux (22), du lot origi-

naire quatre-vingt-six A (86 A), rang Est, chemin Macamic, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Dufresnoy, avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, et pouvant plus particulièrement être décrit comme suit: de figure, trapézoïdale, borné au nord par le lot quatre-vingt-six A dix-neuf (86-A-19) et par partie de lot quatre-vingt-six A vingt et un (86-A-21), à l'est par le résidu du lot quatre-vingt-six A vingt-deux (86-A-22), au sud par partie du lot quatre-vingt-six A vingt-trois (86-A-23), et vers le sud-ouest par la route 101 (chemin Macamic), mesurant trois cent cinquante pieds et cinquante-neuf centièmes (350,59 pi) dans sa ligne nord, cent quarante-deux pieds et soixante-dix-sept centièmes (142,77 pi) dans sa ligne est, trois cent vingt et un pieds et vingt-quatre centièmes (321,24 pi) dans sa ligne sud, cent quarante-cinq pieds et soixante-seize centièmes (145,76 pi) dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie quarante-sept mille neuf cent cinquante-huit pieds carrés et six dixièmes (47 958,6 pi²) le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Évaluation municipale: 84 600,00 \$

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque certifié au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 23 265,00 \$, compte tenu du facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif de Rouyn, palais de justice, 2, avenue du Palais, salle RC.04, Rouyn, QC, J9X 2N9, le PREMIER jour d'OCTOBRE 1986 à DIX heures TRENTE.

Le shérif,
 CLAUDE BÉDARD

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Rouyn, le 13 août 1986

47477

Saint-Hyacinthe

Ordonnance de saisie et vente immobilière
 Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
 Nos 750-05-000196-864
 750-18-000216-863

LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-HYACINTHE, corps politique dûment constitué, ayant un bureau au 1697, Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe,

partie demanderesse, contre JEAN-CLAUDE BANNVILLE, 3520, rue Saint-Pierre, Saint-Hyacinthe, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise, Saint-Hyacinthe, mise en cause.

« Un immeuble situé en la ville de Saint-Hyacinthe, ayant front sur la rue Saint-Pierre Ouest, connu et désigné comme étant la resubdivision un de la subdivision deux du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-sept (97-2-1) et la resubdivision deux de la subdivision trois du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-sept (97-3-2) au cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe; avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment une servitude en faveur de Southern Canada Power selon enregistrement 130518, et une servitude de vue et d'égout selon enregistrement 154069. »

La mise à prix est fixée à la somme de 38 739,00 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise, Saint-Hyacinthe, le JEUDI NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL LA RUE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 13 août 1986 47458

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rouyn-Noranda
Nos 600-05-000105-854
750-18-000215-865

THIBAUT & FRÈRES (1980) LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 115, Gamble Ouest, Rouyn, district de Rouyn-Noranda, partie demanderesse, contre HERVÉ DROLET, entrepreneur, domicilié et résidant au 289, avenue du Parc, Mont-Saint-Hilaire, district de Saint-Hyacinthe, et PIERRE DROLET, entrepreneur, domicilié et résidant au 379, boulevard Québec, Rouyn, district de Rouyn-Noranda, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rouville, mis en cause.

Désignation

Une maison située au 289, avenue du Parc, Saint-Hilaire, et connue étant un immeuble situé à Saint-Hilaire, connu et désigné comme étant la resubdivision treize de la division neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96-9-13) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilaire, division d'enregistrement de Rouville, avec les bâtisses dessus construites, portant le numéro d'immeuble 285, avenue du Parc, Mont-Saint-Hilaire; tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à la somme de 33 235,00 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, 1601, Edmond-Guillet, Marieville, le MERCREDI HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE TARDIF

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 14 août 1986 47443

Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 715-02-000239-847

AUTOMOBILES STE-AGATHE INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1751, rue Principale, Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre JULIUS ESTERSON, commerçant, domicilié et résidant au 9, rue des Criquets, Sainte-Anne-des-Lacs, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un immeuble situé au lac des Seigneurs, faisant partie du lot numéro 358 aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme, contenant une superficie de trois cent soixante-six mille pieds carrés (366 000 pi²), mesures anglaises et plus ou moins, et circonscrit par une ligne commençant à un point situé à deux cent quarante et un pieds et deux dixièmes de pied (241,2 pi) du coin nord-est du lot 358-9 mesurés le long d'une ligne verbalisée située à une distance de cent vingt pieds (120 pi) du lot 361; de là, dans une direction nord, quatre-vingt-deux degrés,

vingt-six minutes est (M. 82°26' E.) une distance de mille deux cent trente pieds (1 230 pi) jusqu'à un point appelé C1 sur un plan préparé par M. Rolland Fontaine, arpenteur-géomètre, daté du 28 septembre 1966; de là, dans une direction nord, sept degrés, trente-quatre minutes ouest (M. 7° 34' O.), une distance de cent soixante-trois pieds (163 pi) jusqu'à un point D1 sur ledit plan; de là, dans une direction nord, soixante-dix degrés, quarante-six minutes ouest (M. 70°46' O.) une distance de 76,1 pieds jusqu'à un point appelé A1 sur ledit plan; de là, dans une direction nord, quatre-vingt-quatre degrés, seize minutes ouest (M. 84°16' O.) une distance de deux cent quatre-vingt trois pieds (283 pi) jusqu'à un point appelé Z sur ledit plan; de là, dans une direction nord, soixante-cinq degrés, trente et une minutes ouest (M. 65°31' O.) sur une distance de trois cent quatre-vingt-treize pieds et huit dixièmes de pied (393,8 pi) jusqu'à un point appelé Y sur ledit plan; de là, dans une direction sud, un degré, trente-neuf minutes ouest (M. 1°39' O.) sur une distance de soixante-dix pieds et sept dixièmes de pied (70,7 pi) jusqu'à un point appelé X sur ledit plan; de là, dans une direction sud, soixante et un degrés, vingt-cinq minutes ouest (M. 61°25' O.) sur une distance de quatre cent cinquante pieds (450 pi) jusqu'à un point appelé V, étant sur la ligne d'un chemin existant; de là, suivant ladite ligne du chemin existant vers le sud-ouest, sur une distance de cinquante-sept pieds (57 pi), vers l'ouest sur une distance de cent un pieds et huit dixièmes de pied (101,8 pi) et vers le sud-ouest sur une distance additionnelle de dix neuf pieds et huit dixièmes de pied (19,8 pi) jusqu'au point indiqué par la lettre T sur ledit plan; et de là, vers le sud sur une distance de cent cinquante et un pieds (151 pi) jusqu'au point indiqué à la lettre R sur ledit plan et, de là, dans une direction sud vingt et un degrés, vingt-quatre minutes ouest (M. 21°24' O.) sur une distance de quarante et un pieds et deux dixièmes de pied (41,2 pi) jusqu'au point de départ; ledit emplacement étant borné sur toutes ses faces par d'autres parties dudit lot 358; le tout avec toutes bâtisses dessus construites et avec l'équipement, les outils et les ameublements de terrasse et équipements de piscine et avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, et particulièrement une servitude de passage à pied et en voiture sur un chemin de quarante pieds (40 pi) pour communiquer au chemin public et une servitude de passage à pied vers le lac des Seigneurs sur une lisière de terrain faisant partie des lots 358-2 et 358-3 dudit cadastre.»

La mise à prix est fixée à 40 095,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adju-

dicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Terrebonne, 85, rue de Martigny Ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, D.E.C.,
tech. en droit

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 18 août 1986

47498

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-003356-855

LA CORPORATION MUNICIPALE DE HARRINGTON, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Arundel, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre NORMAN MAC RAE, d'adresse inconnue, partie défenderesse.

«Un certain emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Harrington comme faisant partie du lot dix B (ptie 10B) dans le Premier Rang; mesurant cent pieds (100 pi) par approximativement cinq cents pieds (500 pi) en profondeur, borné au nord par l'autoroute, au sud par la ligne de concession, à l'est et à l'ouest par le résidu dudit lot appartenant au vendeur; la ligne frontière est est située à une distance de deux cents pieds (200 pi) de la propriété vendue à Howard Young, le tout mesuré le long de l'autoroute, sans bâtisse. Tel que le tout se trouve, avec toutes les servitudes passives et actives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 4 356,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le DIXIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, D.E.C..
tech. en droit

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 18 août 1986

47499

Erratum

ASSOCIATION DES ÉGLISES DE JÉSUS-CHRIST SOURCE D'AMOUR ASOCIACION IGLESIA JESUCRISTO FUENTE DE AMOR

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la constitution paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1986 04 05, à la page 1687 du numéro 14, relativement à « ASSOCIATION DES ÉGLISES DE JÉSUS-CHRIST SOURCE D'AMOUR — ASOCIACION IGLESIA JESUCRISTO FUENTE DE AMOR », de façon à ce que la dénomination sociale se lise « ASSOCIATION DES ÉGLISES DE JÉSUS-CHRIST SOURCE D'AMOUR — ASOCIACION IGLESIA JESUCRISTO FUENTE DE AMOR ».

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2325-2810

204

CITÉ LIT D'EAU LTÉE WATERBED CITY LTD.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de constitution paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1986 04 05, à la page 1706 du numéro 14, relativement à « CITÉ LIT D'EAU LTÉE », de façon à ce que la dénomination sociale se lise « CITÉ LIT D'EAU LTÉE — WATERBED CITY LTD. ».

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2413-5964

204

MARINIÈRE 1534, LE MOUSSE INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de constitution, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1984 03 24, à la page 1192 du numéro 12, relativement à MARINIÈRE 1545, LE MOUSSE INC., de façon à ce que la dénomination sociale se lise « MARINIÈRE 1534, LE MOUSSE INC. ».

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2167-0112

204

LES IMMEUBLES J.R. INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1985 05 25, à la page 2530 du numéro 21, relativement à LES IMMEUBLES J.R. INC., de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise: ÉPICERIE DE L'ÉCONOMIE INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2158-5104

204

NORMAND TRAHAN INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1986 04 05, à la page 1725 du numéro 14, relativement à « NORMAND TRAHAM INC. », de façon à ce que la date de constitution se lise 1985 10 08.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2328-4086

204

RÉTROVISION INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1986 07 12, à la page 3403 du numéro 28,

relativement à 2164-4919 QUÉBEC INC., de façon à ce que la dénomination sociale se lise: « RÉTROVISION INC. », la date de constitution 1984 02 08 et les modifications: 1) du capital-actions, 2) des dispositions.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2164-4919

204

**GALA INTERNATIONAL DE LA PAIX,
QUÉBEC 1986 INC.**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la constitution paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1986 04 05, à la page 1747 du numéro 14, relativement à « GALA INTERNATIONAL DE LA PAIX, QUÉBEC 1986 INC. », de façon à ce que la date de constitution se lise 1986 03 13.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2413-5329

204

**CLUB DES MOTOCYCLISTES DE SENTIER DE
LA RÉGION DE QUÉBEC (C.M.S.R.Q.)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant le changement de siège social paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1986 08 02, à la page 3874 du numéro 31, relativement à « CLUB DES MOTOCYCLISTES DE SENTIER DE LA RÉGION DE QUÉBEC (C.M.S.R.Q.) », de façon à ce que la date de constitution se lise: 1985 04 30.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2318-8097

204

MOTO-NEIGE KÉBEC INC.

L'inspecteur général des institutions financières, en vertu des pouvoirs délégués par le ministre des Finances, donne avis que l'avis de dissolution éventuelle de corporations paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 10 août 1985, à la page 3956 du numéro 32, et l'avis de dissolution paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 14 décembre 1985, à la page 6294 du numéro 50, concernant la corporation MOTO-NEIGE KÉBEC INC., sont nuls et de nul effet.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1192-7555

204

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

	Canada Post <small>Émission (2017)</small>	Postes Canada <small>POST CANADA</small>
Bulk		En nombre
third		troisième
class		classe
Permis No. 2614		
Québec		